



Protège ton vélo contre le vol!

Entrecroise-le sur la plateforme



'éducation à rité routière

1^{re} étape
se prépare.
Tu choisis d'être piéton ou conducteur;
Tu traces avec l'aide de l'instituteur(trice),
trois parcours (vélo, piéton, kart) sur le
plan qui t'a été remis;
Tu étudies la signification des panneaux
que tu dois affronter sur la piste;
Sur base d'un contrôle de ton institu-
teur(trice), tu dois être prêt au départ.

- 2^e étape**
En piste!
1. Tu attends au point de départ les instructions de ton instituteur(trice);
 2. Si tu as choisi d'être conducteur, tu t'empares d'un véhicule après l'avoir contrôlé;
 3. Si tu es piéton, tu attends le signal de départ;
 4. Tu démarres.



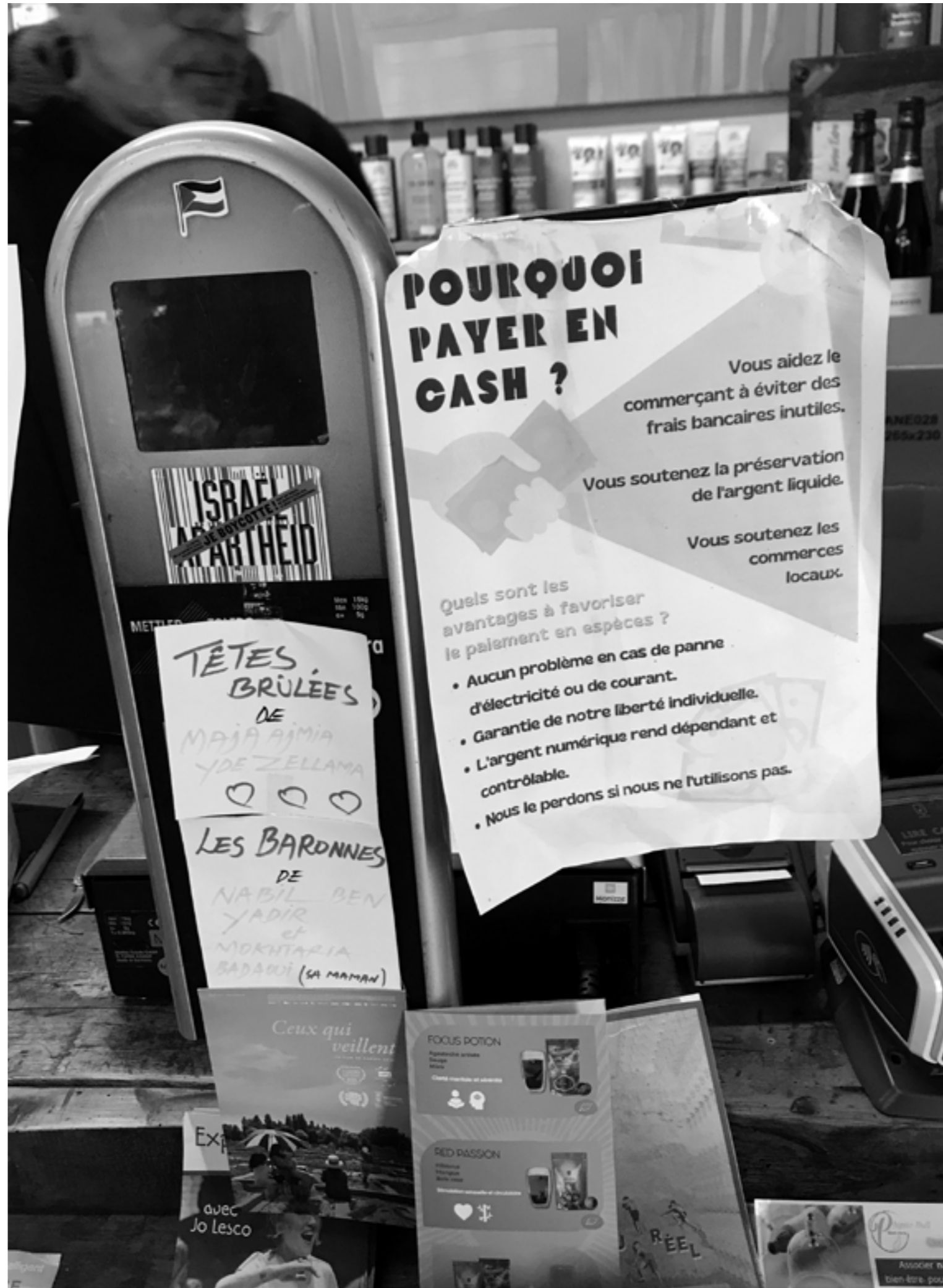
Ce panneau rond annonce un rétrécissement de chaussée à 7 mètres.

Le triangle sur pointe t'oblige à céder le passage. Au besoin, tu dois t'arrêter.

Ce panneau rond montre un sens INTERDIT. Il interdit aux véhicules (exceptés les cyclistes) d'emprunter la rue dans ce sens.

Tu n'es pas prioritaire sur le trafic.

PO...
- ho...
Le sol...
PROGRAMM...



Autour du banc du SVI pour ce spécial numérique, trois auteur·rices et artistes

Femke SNELTING, Lucy PERINEAU et Pierre HUYGHEBAERT *Une autre fin de l'IA est possible*

Les autocollants qui se trouvent au milieu de ce numéro ont été créés par Lucy PERINEAU et Pierre HUYGHEBAERT, en collaboration avec Femke SNELTING.

Lucy est autrice et micro-éditrice de bandes dessinées, illustratrice et traductrice. Elle est aussi membre d'un groupe de travail sur l'éthique numérique au sein de l'ENCC (European Network of Cultural Centres).

Pierre partage sa pratique avec le studio Spec uloos, le collectif de cartographie Bistre, l'association de graphistes chercheurs usagers de Open Source Publishing (OSP) et la collective de typographie inclusive Bye Bye Binary.

Lucy et Pierre ont écrit ensemble l'article «Pour une éthique digitale des organisations culturelles», présenté dans une version raccourcie dans ce numéro (p. 16), et collaborent depuis un an à une bande dessinée sur les machines génératives pour l'ENCC.

Les autocollants sont inspirés de discussions avec des collègues et des ami.es, ou de remarques qu'ils ont notées sur la façon dont l'arrivée de l'IA change le monde autour de nous. Ils ont choisi de mettre les phrases et expressions au temps passé, ce qui nous ainsi font subtilement imaginer un autre avenir numérique, un avenir qui est peut-être déjà là.

TITiPI (The Institute for Technology in the Public Interest)

TITiPI est une association basée à Bruxelles et active à l'échelle internationale. Elle examine de manière critique l'impact des infrastructures numériques sur la vie collective. En collaboration avec de nombreux groupes, elle crée des espaces de discussion et de recherche afin de questionner, réinterpréter et repenser les effets sociaux, politiques et matériels de la numérisation.

À travers la recherche et des pratiques para-universitaires, TITiPI explore notamment d'autres façons d'aborder la transition verte et numérique, comment les technologies numériques étendent les frontières et quels sont les outils dont nous disposons pour intervenir ensemble. TITiPI examine également les conséquences de la gouvernance numérique sur les pratiques solidaires de la vie associative.

L'association est ancrée dans des perspectives féministes, queer et intersectionnelles, nourries par la lutte anticoloniale, le crip-activisme, le matérialisme historique et la pratique artistique. Ses membres – militants, artistes, ingénieurs et théoriciens – sont basés à Bâle, Bruxelles, Londres, Amsterdam et Barcelone.

Pour ce numéro spécial, Jean-Luc MANISE a invité Femke SNELTING, l'une des membres bruxelloises de TITiPI, à participer à la rédaction. Femke a suivi une formation en graphisme et organise aujourd'hui des méthodes, des situations et des pratiques qui vont à l'encontre de ce qu'elle appelle la « monoculture technologique » et le « régime du cloud ». Elle est également membre du conseil d'administration de Nubo, une coopérative belge qui offre des services numériques pour tous et toutes, locaux et open source.

L'ANNÉE PEPPOL, LA PRESSION CONTINUE SUR L'ASSOCIATIF

Par Jean-Luc MANISE
Directeur de la Transformation Digitale et de la Communication au CESEP,
Journaliste indépendant

Début de l'année prochaine, la facturation électronique sera obligatoire pour toutes les associations. On en parle peu, mais cette nouvelle balise confirme une mutation profonde des relations entre l'administration et les associations. Elle s'intègre dans un long trajet européen en faveur de la digitalisation de l'administration : de la lutte antifraude début 2010 à la volonté de professionnaliser les PME avec une vision techno-solutionniste en passant par le credo du digital par défaut. Le programme NexGen a ainsi été le creuset d'une délégation des développements et du financement de la digitalisation des rapports entre l'administration et le citoyen à des sociétés privées de consultance et aux Big Techs. Le résultat ? Un défaut d'expertise intra-muros et l'installation d'applications et d'algorithmes pensés par des sociétés privées pour des sociétés privées. Et un manque flagrant d'autonomie et de maîtrise par les fonctionnaires relégués au rôle d'exécutants.

Comprendre les impacts de cette profonde mutation des relations entre les usagers et l'administration est le point d'entrée de ce numéro. Il s'agit d'en prendre la mesure et voir comme le secteur associatif peut agir et réagir face aux tendances fortes du moment : l'espoir ou la conviction que l'IA est la solution à tout, la dépendance

des services publics aux structures big tech, leur privatisation, le postulat que tout le monde a un smartphone et sait s'en servir, le report de la responsabilité d'accès aux services essentiels sur la personne, la charge de l'intégration et de la formation reportés sur les structures associatives et les travailleurs sociaux. Quelle position face à un écran dont dépendent de plus en plus nos vies administratives et institutionnelles et qui puisent ses sources et ses données un peu où ne sait où ? Le propos de ce dossier est de donner des éclairages sur cette réalité par des initiatives et des postures concrètes.

Nous considérons que l'administration est avant tout une pratique humaine et pas juste une source d'inefficacité. Nous faisons partie des associations qui développent une expertise sur un numérique prenant en compte nos vies collectives et institutionnelles, qui réfléchissent, développent, expérimentent et partagent des pratiques expérimentales afin d'élargir l'imaginaire sur l'administration. C'est tout le sens de ce numéro.

Le secteur informatique a son propre jargon et ses propres codes. À certaines et certains, il peut apparaître comme nébuleux, voire abscons. D'où ce micro-dictionnaire désamoureux et engagé du digital et du numérique, ces deux termes étant synonymes.

Digitalisation

Selon le bon vieux Larousse, il s'agit de numériser des textes et des images. Dans le cadre de cet article, cette numérisation est utilisée pour dématérialiser et automatiser des échanges papier entre l'administration et les citoyennes et les citoyens (et les associations et entreprises), par exemple pour la remise de sa déclaration d'impôt, la déclaration TVA, la demande d'un document officiel à sa commune ou alors l'envoi d'une facture. Dès le 1er janvier 2026, les organisations et entreprises soumises à la TVA devront ainsi obligatoirement passer par un logiciel pour émettre et recevoir leurs factures : bienvenue dans l'année Peppol...

Numérisation

On peut le considérer comme un synonyme de digitalisation.

Administration

Dans ce dossier, on évoque l'impact de la numérisation et de la digitalisation dans les relations entre les citoyennes et citoyens et leur administration, ainsi que celles des organisations avec les pouvoirs publics. On parle parfois d'administration numérique ou d'administration digitale. Cela peut affecter certaines personnes mal à l'aise avec le numérique, qui ont plus de difficultés à exercer leurs droits et respecter leurs obligations administratives. C'est ce qu'on appelle la fracture numérique ou encore la précarité digitale. On le verra dans ce numéro, celle-ci est prégnante non seulement en Belgique, mais dans tous les pays européens.

Algorithmes

Qu'en dit le Petit Robert ? Qu'un algorithme est un ensemble de règles opératoires propres à un calcul. C'est une suite de règles formelles organisées selon des règles logiques. Dans l'administration digitale, ceux-ci sont utilisés pour mettre en place des applications en ligne qui remplacent progressivement les échanges entre les personnes : tout se fait de plus en plus via son ordinateur et son smartphone. Élise De Grave, citée dans ce numéro : « Nous avons en Belgique un outil qui s'appelle Oasis. C'est l'organisation des systèmes anti-fraude d'inspection sociale. Ça existe depuis 2002, et il est en train de muter vers un outil d'intelligence artificielle. Comment fonctionne-t-il ? Il travaille par centralisation de données de sécurité sociale, de santé, familiales, etc. Et ça va très loin puisque maintenant on l'utilise pour traquer les chômeurs qui feraient des fausses domiciliations, et donc on injecte les consommations d'eau, de gaz et d'électricité. On applique à ça des algorithmes qui vont être chargés de détecter dans cette masse de données quelles sont les personnes qui sont susceptibles de fraude. Mais on ne sait pas par qui est fait cet algorithme, on ne sait pas comment. On sait en revanche qu'il ne peut pas traduire parfaitement le droit. Donc, il crée sa propre loi, mais qui n'a jamais été débattue comme l'aurait été une loi fiscale ou sociale. Et donc il y a des personnes qui ne respectent pas le droit mais qui n'entrent pas dans le radar de l'algorithme, et n'ont pas de problème. Il y a par contre des personnes qui ne respectent pas le droit mais qui n'entrent pas dans le radar de l'algorithme, et n'ont pas de problème. Il y a par contre des personnes qui respectent tout à fait le droit mais parce que l'algorithme est peut-être biaisé, discriminatoire, raciste, sexiste ou nuisant aux pauvres, il va s'acharner sur un groupe de personnes.»¹

¹ <https://www.rtb.be/article/intelligence-artificielle-un-algorithme-peut-etre-raciste-sexiste-et-nuire-aux-pauvres-10720076>

Cloud

Des espaces de stockage (des disques durs) rassemblés dans un centre de données et auxquels les utilisatrices et les utilisateurs ont accès. Le hic : dans les espaces de Cloud proposés par les GAFAM, ces données peuvent être exploitées pour entraîner les IA, voire pour établir des profils qui permettront de vous vendre de la publicité ciblée. Et l'on n'ose songer ce que l'administration américaine pourrait vouloir en faire, s'il venait une nouvelle lubie à son Président. Il existe heureusement des alternatives comme en Belgique, les Cloud éthiques des associations Tactic et de la coopérative Nubo. Ces espaces disponibles à la location pour le prix d'un simple café sont proposés avec une charte garantissant la non-utilisation absolue des données. Des données qui sont stockées en Belgique et pas quelque part aux États-Unis.

Big Tech(s)

Ou GAFAM (Google, Amazone, Facebook, Apple, Microsoft). On peut y ajouter les chinois Alibaba, Tencent ou Baidu. Leur modèle est basé sur l'économie de l'attention et le capitalisme de surveillance. Dans cette configuration, vous n'êtes ni partenaire, ni ami. Vous êtes client et produit. L'alternative est le numérique libre, alternatif, neutre, éthique et solidaire avec des réseaux comme le Chatons (Collectif des Hébergeurs Alternatifs, Transparents, Ouverts, Neutres et Solidaires) et des portails d'information pensés pour le secteur socio-culturel comme Open Minds², ce dernier projet coordonné par le CESEP ayant été récompensé par l'Union Européenne.

² <https://www.openmindsproject.eu/?OpenMinds>

Infrastructure computationnelle

Allez, on ne résiste pas au plaisir de vous citer ce qu'en dit l'IA de Google : « Une infrastructure computationnelle (ou infrastructure informatique/numérique) est l'ensemble des éléments matériels (serveurs, réseau, stockage) et logiciels (systèmes d'exploitation, applications) qui constituent la base technique permettant les services numériques, comme le cloud computing, l'accès à Internet, ou le traitement de données. Elle évolue pour le moment vers des modèles plus flexibles (cloud, hybride) et intègre des technologies avancées comme l'intelligence artificielle pour transformer les données en informations exploitables. Elle évolue vers des modèles plus flexibles (cloud, hybride, badge) et intègre des technologies avancées comme l'intelligence artificielle pour transformer les données en informations exploitables ». L'IA de Microsoft se montre plus volubile : « L'infrastructure computationnelle désigne l'ensemble des éléments matériels, logiciels et réseaux nécessaires à la gestion et l'exploitation des systèmes informatiques d'une organisation. L'infrastructure computationnelle comprend plusieurs éléments clés comme le matériel, les logiciels et les réseaux. » Son but ? « Assurer la continuité des opérations, faciliter l'innovation et améliorer la sécurité. » En gros et pour faire plus simple, il s'agit d'ordinateurs mis en réseaux, un peu comme sur Internet, pour qu'ils travaillent ensemble.

Bonne lecture.

VIE ASSOCIATIVE : LE PIÈGE DE LA SIMPLIFICATION NUMÉRIQUE

Rencontre entre Jean Luc MANISE et Femke SNELTING (TITiPI)
Rédaction finale : Jean-Luc MANISE

La digitalisation de l'administration induit une simplification qui provoque une perte de souplesse et de complexité de la vie quotidienne en collectif. Il fait partie des nouvelles missions des associations de résister en créant des structures numériques collectives et autonomes qui ne sont pas dirigées par des algorithmes de droite. Contexte et exemples pratiques.

Par essence, la vie associative fait une large place à la complexité et la multiplicité, dans sa capacité d'action et de mobilisation. Quelque part, c'est cette complexité et cette multiplicité qui sont attaquées de front par la digitalisation des services publics. Femke : « L'obligation de facturation électronique - que je considère comme faisant partie d'une tentative de réduction de la place laissée à la vie associative - n'est pas un épiphénomène. De l'administration en ligne à la digitalisation des frontières, il s'agit d'ancrer un système de relations avec l'état et ses services rythmés par la tentative de mise à plat des identités. »

Lutte contre la diversité et les identités multiples

« La stratégie numérique fixée par l'Europe qui nous amène aujourd'hui à l'obligation d'envoyer

des factures électroniques à partir de 2026 est liée à un fantasme sur la gestion numérique des frontières. L'Europe est en train de mettre en place une énorme infrastructure pour interconnecter différentes bases de données comme Interpol, Fields ou Europol. Frontex, l'agence européenne de contrôle des frontières extérieures, fait partie de cette infrastructure. Sans surprise, c'est la fonction Multiple Identity Detector qui en est le centre. Pour moi, il est révélateur que la numérisation des frontières se traduise au niveau européen par une infrastructure de collectes des données destinée à lutter contre les identités multiples. Ce n'est pas une surprise si on vit dans une période où les migrants, les personnes trans et queer sont exposées à des violences dans leur vie quotidienne. Dans ce genre de situation, on sait très bien que la souplesse administrative est quelque fois une question de vie ou de mort. »

Rigidification et canalisation simplificatrices des relations humaines

« Le train de la digitalisation des services publics a débuté dans les années 2013-2014. Son axe central est l'échange de données. La carte d'identité électronique et l'e-facturation sont autant de briques qui préparent une structuration de l'administration où la souplesse n'a plus sa place. Présentée comme un moyen de lutte contre la fraude et l'usurpation d'identité, la numérisation simplifie et rigidifie les relations. Or cette souplesse est pour la vie associative et solidaire une nécessité. Je crois que la mise sous pression actuelle de la vie associative est tout à fait liée à une société qui va vers de moins en moins de tolérance pour des vies hors normes blanc, cis et classe moyenne.

Grâce à l'argent public, cette reconfiguration se fait avec le concours d'infrastructures Big Tech privées qui ont tout intérêt à reconfigurer tous les aspects de la vie quotidienne pour mieux en capter les transactions. Le secteur associatif et celui de l'enseignement sont également visés. J'ai appris de ma collègue Seda Gurses à parler de « captage d'opérations » plutôt que « d'information ». Dans l'organisation dans laquelle

je travaille, TITiPI, nous considérons que ce ne sont pas seulement les données qui sont saisies, mais des façons de faire et des pratiques entières. Quand chaque opération administrative sera digitalisée, nous serons toutes et tous devenus dépendant(e)s de l'existence des infrastructures Cloud. Cela prépare un transfert des valeurs des institutions publiques et de la gouvernance publique à des infrastructures computationnelles. »

Des algorithmes de droite

Selon Mathieu ARON et Caroline MICHEL AGUIRRE, 90 % des grands chantiers informatiques, clés de voûte de la modernisation, sont aux mains de cabinet de conseils. Le problème explique Hubert GUILLAUD dans son verbatim « les algorithmes contre la Sociale », c'est que ces logiciels embarquent une vision idéologique de rentabilité à court terme des services publics, d'intensification de la gestion, d'individualisation des calculs, de transfert de charge aux usagers, de surcontrôle au détriment de leur qualité et des besoins des administrés. Hubert GUILLAUD : « Pour le dire très simplement, nous sommes cernés non seulement par des politiques et des législations de droite, mais également par des logiciels de droite dont le principal objectif est de réduire et défaire l'état social. »

Qu'est-ce que la digitalisation des frontières? L'expression renvoie à un système électronique de contrôle aux frontières. Il s'agit d'une solution informatique permettant de remplacer les tampons de passeports des personnes entrantes et sortantes de l'espace Schengen. Au menu, la collecte et l'interconnexion des données relatives à la reconnaissance faciale et aux empreintes digitales. Le nom de ce système est EES (Entry Exit System). Son déploiement a débuté en octobre 2025 et sera pleinement opérationnel le 10 avril 2026. Comme l'explique Magnus Brunner, le commissaire européen chargé des affaires intérieures et de la migration, « Tout ressortissant d'un pays tiers qui franchit la frontière extérieure fera l'objet d'une vérification d'identité, de contrôles de sécurité et d'un enregistrement dans les bases de données de l'UE »¹. Le but avoué est de mettre en place une approche plus stricte des questions migratoires. **En Belgique, le système est progressivement mis en place dans les aéroports, les ports et à la gare de Bruxelles-Midi pour les voyageurs EuroStar entre Bruxelles et Londres.** EES traduit la volonté de l'Europe de centraliser l'ensemble des informations en utilisant des algorithmes pour prendre des décisions très graves, comme le rejet à la frontière de personnes dans le cadre d'une approche plus stricte des questions migratoires.

¹ <https://fr.euronews.com/my-europe/2025/10/12/lunion-europeenne-deploie-un-nouveau-systeme-electronique-de-contrôle-aux-frontières>

L'année Peppol : du B2B à l'A2A

Femke : « L'introduction de la facturation électronique obligatoire pour les associations assujettie à la TVA peut paraître anodine et sans grand effet. Elle témoigne pourtant de la volonté de mettre les associations sur le même plan que les entreprises afin de pouvoir les traiter comme des entités marchandes. L'idée de « non-marchand » a vraiment changé. Cette extraction de valeurs se fait au niveau des organisations. Dans ce nouvel imaginaire, il n'y a plus de différence entre Business To Business et Association To Association.

L'extraction de valeur se fait au niveau de la structure, je veux dire que les infrastructures numériques extraient les opérations dans et entre des organisations, ainsi que les données des utilisatrices et utilisateurs. Les associations doivent suivre des règles administratives numériques sans lesquelles elles ne peuvent pas fonctionner : ainsi se referme le piège de la numérisation. »

Dérouter les algorithmes

« Le travail d'administratif n'est pas seulement une nécessité. Pour l'association, c'est aussi une façon de s'organiser et s'ancrer dans le monde. En ce sens, je crois qu'il y a un rôle à jouer pour les associations, pour essayer de comprendre ce changement et ne pas le considérer la numérisation comme inévitable. Je les invite à réfléchir et à expérimenter. Même si on ne peut refuser de remplir ces nouvelles obligations, on se doit d'être attentif à ses impacts et de résister. »

Rompre le mauvais sort

Tout cela prend place dans un contexte d'austérité où les associations n'ont pas le temps de s'occuper de ces « détails ». Femke : « Le message porté par ceux qui imposent ces nouveaux outils va toujours dans le sens d'un regain d'efficacité, de gain de temps et de productivité. Hors ce que l'on constate, c'est que l'on a toujours de moins en moins de temps pour se concentrer sur ses missions. Je crois qu'on se trouve devant un déplacement concerté de la vie associative qui est mise sous pression budgétaire et administrative pour l'empêcher de faire ce pour quoi elles

ont été créées et sont financées. L'omniprésence des outils de planification, d'agenda, d'aide à la décision se traduit par la perte de certaines de nos capacités à penser par et pour nous mêmes, de réfléchir à ce que nous faisons ensemble, pour qui et pourquoi. On a de plus en plus l'impression de ne pas avoir assez de temps. On se trouve en permanence en phase de reporting et de sauvegarde de nos moyens de fonctionnement. D'où l'importance du « spell breaking ». C'est à dire la nécessité de développer des pratiques qui permettent de prendre du temps, de rompre le « mauvais sort ». Parce qu'il y a quelque chose à casser dans ce mode de vie qui se met de plus en plus en service de ce genre de système. »

Repenser ses interactions avec le numérique

« Pour les associations, il est tout à fait possible et facile de s'orienter vers des technologies qui respectent la vie privée et qui offrent une alternative aux modèles basés sur l'exploitation des données personnelles. Cela peut également être un moyen de vous préserver de l'influence des algorithmes. On peut utiliser des moteurs de recherche respectueux de la vie privée comme DuckDuckGo ou Qwant. On peut aussi utiliser des modes de navigation privée qui limitent la collecte de vos données personnelles ou, de façon individuelle et/ou collective, choisir des environnements de messagerie et de Cloud locaux et éthiques comme ceux proposés par Nubo ou Tactic en Belgique. Adopter une approche critique et informée de l'utilisation des technologies algorithmiques permet de limiter leur impact sur nos vies et sur la société. En pratiquant et en diffusant des méthodes de résistance individuelle et collective, les associations peuvent non seulement protéger leur autonomie, mais aussi, cela fait dorénavant partie de leurs missions, aider leurs publics et plus largement les citoyennes et les citoyens à (re)penser leur interaction avec le monde numérique. »

La limite est l'imagination !

« Ainsi Beursschouwburg à Bruxelles, considérant que sa présence sur Instagram restait nécessaire, n'y place plus que des informations

statiques. Tous ses contenus interactifs et engageants sont publiés sur Mastodon, une plateforme de communication très proche au niveau des valeurs culturelles et idéologiques de l'association. Ce faisant, elle choisit son environnement et se l'approprie. Autre exemple avec le Feminist Exchange Network au Royaume-Uni. De petite taille et donc plus réactive, elle a expérimenté et géré la transition de Google Docs vers NextCloud et s'est associée à une structure plus grande pour y transférer et paramétrer la solution de Cloud libre. Cela permet d'initier et de réinventer des partenariats basés sur un numérique progressiste. Cela permet de tourner le dos aux algorithmes de droite des Bigs Tech.

À Barcelone, Hangar organise des rencontres mensuelles entre des administratrices et administrateurs d'associations actives dans la ville, afin de développer un logiciel de facturation électronique libre, ce qui n'est pas si compliqué que cela. Cette initiative va permettre de développer un outil comptable open source de façon collective tout en ayant un regard croisé critique sur les mutations numériques dans le secteur non marchand. »

Ce sont autant d'exemples pas très compliqués à suivre et il y a plein d'autres initiatives que peuvent prendre les associations pour résister : la limite est l'imagination, à nouveau !

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Matthieu **ARON** et Caroline **MICHEL-AGUIRRE** - Les Infiltrés ; Comment les cabinets de conseil ont pris le contrôle de l'État. Parution le 17 février 2022 - 208 pages - ISBN : 978-2-37073-403-7 ; Prix du Meilleur Ouvrage sur la Transparence et l'Éthique, créé par Transparency International France et l'Observatoire de l'Éthique Publique.
- Hubert **GUILLAUD** dans son verbatim « Les algorithmes contre la Sociale » ; <https://hubertguillaud.wordpress.com/2022/12/15/les-algorithmes-contre-la-sociale/>
- Hubert **GUILLAUD** Les algorithmes contre la société. Avril 2025 ; Editions La Fabrique EDS



POUR UNE ÉTHIQUE DIGITALE DES ORGANISATIONS CULTURELLES (MAIS PAS SEULEMENT)

Par Pierre HUYGHEBAERT (graphiste, typographe, cartographe, enseignant) et Lucy PERINEAU (traductrice, autrice de bande dessinée, chercheuse, enseignante, membre du groupe de travail sur l'éthique digitale de l'ENCC)

Pourquoi certaines organisations culturelles parlent-elles de problèmes éthiques au sujet de leur communication et de leurs pratiques informatiques quotidiennes? Qu'entendent-elles, au fait, par éthique digitale? S'agit-il de limiter ses interactions avec les géants de la tech? De faire respecter les droits culturels? De penser à l'environnement, aux émissions carbone? Faut-il réfléchir à deux fois avant de mettre en ligne une vidéo, une galerie photo, un enregistrement de réunion? Comment gérer, en plus de tout ça, les questions d'accessibilité et d'inclusion? La billetterie en ligne? Les réseaux sociaux alternatifs? Est-il plus coûteux, en argent et/ou en temps, de basculer vers des outils plus vertueux? Autant de questions interconnectées qui se posent toutes en même temps pour les organisations qui commencent une réflexion sur leurs pratiques digitales, et auxquelles il est impossible de répondre d'une manière définitive. Nous allons cependant lister des raisons d'ouvrir ce chantier, rappeler quelques enjeux historiques, et esquisser des pistes de changement.

Cet article reprend, en les modifiant, des extraits d'un texte intitulé "On Digital Ethics for Cultural Organisations", produit début 2023 pour l'ENCC (European Network of Cultural Centres, un réseau

européen de centres culturels à orientation sociale). Il était entre autres issu de collaborations et de discussions au long cours avec l'association Constantvzw, le collectif OSP, le bureau de l'ENCC et le designer et développeur Constant

1 Pierre Huyghebaert et Lucy Perineau, "On Digital Ethics for Cultural organisations", <https://cloud.encc.eu/s/dXYWA7LN95dtDgn?dir=/&editing=false&openfile=true>, consulté le 11/11/2025

MATHIEU. Ce texte a d'abord été écrit avec et pour les acteur·ices culturel·les, mais nous espérons qu'il sera aussi utile à d'autres structures publiques et collectives qui se demandent comment s'engager dans une réflexion sur l'éthique numérique. Comme l'écrivent les auteur·ices du Digital Solidarity Networks Pad² en 2021 : « Nous sommes tous·tes entrelacé·es avec la technologie industrielle, mais nous préfererions la critiquer, lui poser des limites, et finalement choisir nos dépendances plutôt que de les subir. »

Digital ?

Quand on entre dans les bureaux d'un centre culturel, on trouve principalement des personnes en face d'écrans d'ordinateurs et en échange avec eux. On imagine en effet difficilement un centre culturel fonctionner sans le digital³. Et pourtant, trente ans après l'arrivée de l'informatique et de la bureautique dans nos vies, la nature essentiellement digitale de l'activité culturelle est encore très peu mise en avant. Elle est considérée comme une convenance technique et triviale. Elle est rarement considérée comme une matière culturelle, bien que toutes reconnaissent son très grand impact sur leur vie.

Éthique ?

"L'éthique n'est pas la moralité. Elle ne nous dit pas ce que nous devons faire. Elle nous aide à nous positionner et nous invite à être tolérants. Elle utilise la réflexion et la consultation pour ouvrir une voie possible. Elle ne peut jamais être une autorité délivrant un jugement. Elle ne donne pas de réponses, elle produit des questions. Sa mission est de problématiser. L'éthique consiste à proposer des moyens pour que la science et l'expérimentation humaine

respectent la dignité humaine. Il s'agit de compromis imparfaits dans lesquels subsistent des doutes et des souffrances. L'éthique est un exercice de discernement des conflits de valeurs."

Le terme "éthique digitale" est-il le meilleur pour aborder ces questions complexes? Certains praticiens lui préfèrent parfois le terme de "dignité digitale", ou de "dignité logicielle". La difficulté à trouver un terme à utiliser pointe sans doute combien le champ du digital est devenu vaste. Pour tenter de cerner les problèmes, il est utile de les aborder plutôt à chaque fois par le biais de la culture, terme à comprendre comme un ensemble de savoirs situés⁵, dimension souvent invisibilisée quand on aborde ces questions.

Culture ?

La culture est ce qui est fait en commun à un groupe d'individus et ce qui les unit, autrement dit tout ce qui est appris, transmis, produit ou inventé. Aujourd'hui, les savoirs situés du numérique sont intimement entrelacés avec l'apprentissage, le patrimoine, la production et l'invention. La culture, décrite par Guy ROCHER comme « un ensemble lié de manières de penser, de sentir et d'agir plus ou moins formalisées qui, étant apprises et partagées par une pluralité de personnes, servent, d'une manière à la fois objective et symbolique, à constituer ces personnes en une collectivité particulière et distincte », est reconnue comme un droit par la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948) et la déclaration de Fribourg sur les droits culturels⁶ (2007)

En raison de l'importance grandissante du digital dans l'exercice de ces droits, et de la confusion autour de la notion de culture, souvent réduite à un secteur producteur de biens et de services,

2 Voir https://monoskop.org/images/5/5d/Digital_Solidarity_Networks_2021.pdf, p. 45, consulté le 11/11/2025

3 Digital plutôt que numérique, même si c'est une faute de français, pour insister sur son caractère physique et manuel, dans le sens de quelque chose qu'on touche avec les doigts.

4 Propos notés par Lucy Perineau lors d'un séminaire d'introduction à l'éthique des sciences par Roger Gil à l'université de Poitiers le 22/01/2022

5 La notion de « savoirs situés » a été proposée par Donna Haraway en 1988, en prolongement de celle d'« objectivité forte » élaborée par Sandra Harding. Voir Haraway, Donna J., « Savoirs situés : la question de la science dans le féminisme et le privilège de la perspective partielle » dans Donna Haraway, Manifeste cyborg et autres essais. Sciences, fictions, féminismes, Anthologie établie par Laurence Allard, Delphine Gardey et Nathalie Magnan, traduit de l'anglais par Denis Petit en collaboration avec Nathalie Magnan, Paris, Exils Éditeur, 2007, p. 107-142. Article original : « Situated Knowledges: The Science Question in Feminism as a Site of Discourse and the Privilege of Partial Perspective », *Feminist Studies*, 14/3, 1988, p. 575-599.

6 Voir : <https://droitsculturels.org/observatoire/la-declaration-de-fribourg/>, consulté le 11/11/2025

il est important à la fois de rappeler sa définition et de replacer les technologies digitales au cœur de ces problèmes.

Centres culturels ?

Existe-t-il de meilleurs endroits et environnements pour réfléchir aux conflits de valeur, doutes, liens et questions sans fin charriés par le digital, qui deviennent visibles dès que l'on soulève le capot dont l'industrie recouvre ses câbles et ses assemblages organiques ? Comment un centre culturel peut-il rendre tangible, pour lui-même et pour ses utilisateurs, les aspects on ne peut plus culturels des pratiques et des outils digitaux ? Et s'il invitait un groupe de hackers locaux pour donner un atelier où les participants apprendraient à s'approprier les multiples couches de software dans leur téléphone et à installer de nouvelles applications plus respectueuses de leur vie personnelle ? Et si les centres culturels devenaient des lieux d'éducation permanente où nous instruire sur notre promiscuité avec la matière digitale vivante et effervescente, qui est aussi très jeune à l'échelle de l'histoire de l'humanité ?

Quelques problèmes fondamentaux du digital pour les organisations culturelles (et autres)

- La montée de l'hégémonie d'une poignée d'entreprises (surtout Google, Apple, Meta, Amazon et Microsoft) fait peser de tels périls, entre autres sur la démocratie, que les médias mainstream et le monde politique eux-mêmes réagissent de manière croissante. Il peut néanmoins être utile de rappeler ici des raisons basiques de questionner notre dépendance à ces géants de la technologie.
- Les Big Tech sont responsables de pratiques commerciales déloyales, de manques de transparence, de mauvais traitements envers leurs employés. Leurs liens avec les technologies militaires, leur implication dans le génocide en Palestine et leur rôle dans la destruction environnementale sont bien documentés. Les organisations qui prennent leur responsabilité éthique au sérieux ont de bonnes raisons de désirer des alternatives.

- Les fournisseurs d'outils digitaux corporate sont critiqués pour l'opacité dans laquelle ils collectent et utilisent les données des utilisateurs. Les organisations culturelles ont toutes les raisons de vouloir protéger les données de leurs usagers et de leur communauté, encore plus quand il s'agit de groupes vulnérables.
- Une organisation qui utilise exclusivement les services d'une entreprise tech dominante pour ses activités en ligne dépend entièrement d'elle. Si l'entreprise tech décide de changer ses conditions d'utilisation ou de tarification, ou si elle rencontre des problèmes techniques ou de sécurité, cela peut avoir un impact négatif sur l'organisation. En utilisant des alternatives, l'organisation peut diversifier ses sources de technologie et gagner en robustesse.
- Les services et les systèmes d'abonnement de la tech dominante peuvent être coûteux, surtout pour les petites organisations qui ont des budgets limités. En utilisant des alternatives gratuites ou moins chères, l'organisation peut canaliser ses ressources vers d'autres projets culturels.
- Si une organisation culturelle souhaite s'engager dans des projets axés sur les communautés locales, elle peut préférer utiliser des outils développés et gérés par des entreprises locales ou soutenus par des organisations à but non lucratif. Plus généralement, elle peut choisir de défendre des pratiques collectivisées, plutôt que des projets commerciaux, en termes de vie culturelle numérique.
- Certaines alternatives à la tech dominante peuvent avoir un impact moins négatif sur l'environnement, par exemple en utilisant des sources d'énergie renouvelable ou en promouvant des pratiques de développement durable. De manière générale, les logiciels développés plus localement et avec du logiciel libre sont plus sobres par intérêt pour la simplicité.
- Les réseaux sociaux et les plateformes de gestion de newsletters mainstream, conçus pour des usages et des pratiques de vente,

poussent les organisations culturelles à adopter des méthodes de marketing et d'évaluation qui ne correspondent pas forcément à leurs objectifs ni à la réalité de leur travail. Si une organisation vise à aligner sa communication sur ses objectifs réels et ses valeurs, elle peut préférer utiliser ou développer des méthodes d'évaluation et des outils alternatifs.

- Les choix faits par les concepteurs des réseaux sociaux et des suites bureautiques dominants ont une influence croissante sur nos choix esthétiques, au-delà des continents et des contextes. Mais d'autres choix sont possibles. Offrir des alternatives à un public local aide à entretenir une saine diversité textuelle et visuelle.
- En gérant leurs relations avec leur communauté à travers des plateformes et des outils de lissage, conçus pour et par l'échelle industrielle, les centres culturels risquent de les voir perdre de leur densité et même leur échapper en tant que partie essentielle de leur mission. Si une organisation veut porter de la considération à ces relations et à leurs spécificités, elle peut préférer des outils et des plateformes qui ne réduisent pas les échanges à de simples services ou commodités.
- Même si la culture est de plus en plus largement produite, médiatisée et partagée digitalement, les infrastructures utilisées sont loin d'avoir été conçues pour respecter les droits culturels, et ont plutôt tendance à les affecter négativement. Si une organisation culturelle souhaite soutenir ces droits (ce qui est de fait une de ses missions selon la déclaration de Fribourg), y compris le droit de touter à développer et à partager des connaissances et des expressions culturelles diverses, elle peut décider de se questionner sur l'impact négatif des Big Tech à cet égard, et tenter soit de limiter l'usage qu'elle en fait, soit de les contourner entièrement.
- L'une des fonctions clefs des centres culturels est de garantir les droits des personnes et des communautés minorisés.

Une organisation culturelle engagée à cet égard peut décider que cette mission est incompatible avec des outils, des plateformes et des entreprises qui sont préjudiciables, voire dangereux pour ces groupes

La culture confisquée, un historique très bref

L'ensemble des tensions décrites ci-dessus ne provient pas de nulle part : la culture digitale a été confisquée par l'industrie dès son essor.

- À partir des années 40, les ordinateurs se développent dans les universités. Ils font appel à la science et aux mathématiques principalement, mais aussi au langage. Le lien entre digital et culture est viscéral, dès son origine. Le matériel (le "hardware") est la principale source de revenus pour l'industrie. Le logiciel est spécifique à chaque ordinateur, il est fourni conjointement plutôt que d'être un produit séparé. Les questions de données et de réseaux sont plus souterraines encore. Les plateformes n'existent pas. À partir des années 70, les écosystèmes logiciels sont mis en communication entre eux grâce au développement des réseaux, des standards et de briques logicielles compatibles avec différents types d'ordinateurs. Les industriels américains qui développent les logiciels comme des projets mineurs par rapport à leur cœur d'activité ne les commercialisent pas encore massivement, entre autres pour ne pas prendre de risques de procès antitrust, la législation contre les monopoles étant alors ancrée dans la culture étatsunienne des biens communs. Cela permet aux chercheurs de l'université comme de l'industrie de continuer à mener des collaborations scientifiques pour le bien de tous, et de développer la culture digitale collaborative, un ensemble de sous-cultures dont les hackers sont sans doute l'exemple le mieux connu. Au début des années 80, en parallèle de l'introduction du PC qui rend concret les logiques de compatibilité, des changements politiques modifient radicalement l'esprit des lois antitrust pour empêcher uniquement les monopoles dont on peut

démontrer qu'ils entraînent une hausse significative du prix pour le consommateur final. Bien qu'il soit impossible de démontrer qu'un prix est trop haut, et bien que les monopoles infligent bien d'autres problèmes à la société qu'une seule augmentation des prix, ce paradigme s'enracine durablement à la manière d'un dogme. Il transforme en profondeur la culture digitale en mettant à l'avant le concept ignoré de propriété intellectuelle pour le logiciel. Il va devenir une stratégie essentielle des entreprises pour faire du profit. Les concepts de collaboration et de bien commun passent au second plan, et les notions culturelles du digital avec elles.⁷

- b. En parallèle s'épanouissent des communautés critiques de cette confiscation et désireuses de préserver des relations et des connaissances collectivisées, entre autres autour des logiciels dits free/libre et open source et des méthodes collaboratives comme les wikis ou les forums. Mais à partir des années 2010, la bascule vers un régime de connexion et de mise à jour continue transforme le paysage, appuyée sur le "cloud computing", l'omniprésence de l'informatique dans tous les lieux et moments de la vie avec le smartphone au cœur, la mise à disposition du grand public et l'embarquement dans les applications de ce qu'on appelle les "intelligences artificielles" à partir de 2022, et enfin les relations de plus en plus étroites entre les États et le secteur des big tech, nourries par des investissements massifs. Il n'y a plus d'opposition nette entre les outils propriétaires d'une part et open source de l'autre, entre l'industrie extractive versus des cultures digitales collaboratives. La collaboration elle-même est réappropriée comme source d'extraction de valeur dans un régime de relations de partage captives et généralisées. Ce qui est capté dans

ce nouveau cycle n'est plus de simples données, mais des ensembles d'opérations, c'est-à-dire un matériau beaucoup plus précieux, vivant et émotionnel.

- c. Cette transformation tectonique du paysage digital, qui compacte des plans jusque-là beaucoup plus distincts, fait bouger nos pré-supposés sur les possibilités de transformer notre rapport au digital⁸. Or, les organisations culturelles ont l'intelligence particulière nécessaire pour faire ce travail plus systématique et profond, à condition de se rappeler qu'elles ont cette disposition et cette vocation. Car à rebours de ce que les industries qualifient de nécessaire, les organisations culturelles sont précisément au bon endroit pour nous faire revenir au réel du monde et de la vie, et poser la question de ce à quoi nous tenons.

Les centres culturels (et nous toustes) acteurs d'une nécessaire rupture éthique et écologique

L'industrie renforce ses profits en fonctionnant à l'échelle la plus large possible, idéalement universelle. Pile l'inverse de la culture, qui est locale, spécifique, située. L'industrie a besoin que les consommateurs soient individués, non regroupés. La culture fonctionne mieux dans des environnements collectifs, où différentes dimensions communautaires se croisent. Le digital s'active au milieu de ces dimensions contradictoires. Le logiciel est produit par les travaux de développeurs selon une multiplicité de subjectivités, parfois dans des échelles de temps assez étendues. Pour être maintenable, et par souci d'économie, il se soumet à des standards informatiques et profite d'eux. Eux-mêmes, malgré leur dimension globale, doivent tenir compte des très nombreuses variations locales pour être fonctionnels et sont tendus dans cette vibration.

⁷ Voir un déroulé complet dans <https://ploum.net/lhistoire-du-logiciel-entre-collaboration-et-confiscation-des-libertes>, consulté le 11/11/2025

⁸ Nous empruntons cette formule au chercheur Nicolas Malevé, qui l'a utilisée entre autres lors de sa présentation "Décentraliser l'IA - Le cas du générateur d'images Stable Diffusion" donnée au DK, à Bruxelles, le 12/05/2025

Et l'émancipation, la convivialité, réside dans l'apprentissage et les modifications libres et joyeuses des technologies globales, à faire collectivement. Une install party, où on peut être aidé pour ajouter un système d'exploitation libre, comme linux, sur son ordinateur, ou comme LineageOS sur son téléphone, est un moment de mise en relation et d'élucidation. C'est aussi une occasion pour se rendre compte que reprendre la main sur des outils plus simples peut souvent correspondre aussi à plus de plaisir. Les esthétiques des outils collectifs et modifiés sont peut-être moins lisses et épurés, mais ils transpirent des énergies diverses qui s'y croisent.

Ces notions d'usages joyeux, de contradictions, de variations locales, de savoirs situés sont systématiquement écrasées par les politiques publiques et les financements de la « transition numérique », présentée comme l'alliée indispensable de la transition écologique. La culture est sans doute une actrice clef de la rupture avec cet horizon de continuation, que ce soit dans nos rapports avec l'environnement ou les technologies. A vrai dire, elle apparaît comme le seul secteur capable de dédier suffisamment d'espace à l'imagination requise pour mobiliser les gigantesques efforts collectifs qui sont nécessaires dès aujourd'hui. Concluons temporairement là-dessus.



ALGORITHMES PUBLICS : LES DROITS HUMAINS NE DOIVENT PAS ÊTRE UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT

Par Jean-Luc MANISE

À services publics, algorithmes publics.

Si les débuts pour garantir la transparence des algorithmes dans le secteur public ont été laborieux, les choses semblent évoluer dans le bon sens tant au niveau belge qu'europpéen. Manque encore chez nous la mise en place d'un registre public de consignation des algorithmes et bien entendu la nomination d'une autorité de contrôle qui devrait logiquement être en étroite liaison avec l'Autorité de Protection des données. Petit tour d'horizon européen de ces fameux « algorithmes publics ».

Profilage racial et précarisation des précaires

Aux Pays-Bas en 2013, le gouvernement néerlandais a mis en place un algorithme censé détecter une volonté frauduleuse dans la demande d'aide sociale des citoyennes et citoyens. La raison d'être de celui-ci est de fixer un score de probabilité d'une demande non valide. Le hic : personne ne connaît le fonctionnement de l'algorithme. Pourtant, les administrations vont suivre durant

plusieurs années sans aucune forme d'analyse ni de recoupement ses interprétations. Elles vont demander des justificatifs supplémentaires aux personnes soupçonnées, souvent des personnes en précarité ou supposées d'origine étrangère (double nationalité et/ou nom à consonance étrangère).

Catastrophes humaines

Certaines d'entre elles vont être victimes de demandes indues de remboursements tout

simplement parce qu'elles se sont trouvées dans l'impossibilité et/ou l'incapacité de fournir les informations exigées. Entre 2013 et 2019, 26.000 parents bénéficiaires vont être touchés. Ils se sont vus demander des remboursements pouvant atteindre plusieurs milliers d'euros qu'ils étaient en droit d'avoir perçus. Certains vont s'écrouler sous les dettes. Les conséquences ont été dramatiques : suicides, expulsions, enfants placés, divorces... Le scandale de cette « affaire des algorithmes » a finalement provoqué la chute du gouvernement début 2021. Depuis, une autorité de contrôle des algorithmes a été mise en place. Voici deux ans que celle-ci s'assure que les applications algorithmiques respectent les droits humains. Un registre de consignation des algorithmes a été activé.

Discrimination des personnes précaires et des étrangers

L'organisme danois de protection sociale, UDK (Udbetaling Danmark), est alimenté par l'intelligence artificielle. Selon un rapport d'Amnesty International, le système d'aide sociale danois utilise 60 modèles algorithmiques visant à détecter les fraudes aux prestations sociales. Le problème : le système est discriminant pour les personnes précaires. Parmi les données utilisées : informations sur le statut de résidence, la citoyenneté, le lieu de naissance, les relations familiales. Mais pas que. L'« affiliation étrangère », pointe Amnesty, fait partie des critères. L'algorithme identifie des groupes de bénéficiaires considérés comme ayant des « liens moyens et forts » avec des pays non-membres de l'Espace économique européen. Une fois détectées, ces personnes sont soumises en priorité à des enquêtes approfondies pour risque de fraude.

Des millions de danois surveillés

En plus de dévoiler le volet discriminatoire du système de protection sociale danois, l'enquête d'Amnesty a permis de révéler l'étendue du système de surveillance déployé. Pour alimenter les algorithmes de détection de fraudes, les autorités danoises ont adopté des lois qui permettent de collecter et de fusionner des données personnelles à partir de bases de données publiques.

Cela concerne donc des millions de résidents danois. L'ONG dénonce fermement ce qui s'apparente à un système de « notation sociale ».

Rendre les pauvres plus pauvres

En mars 2022, la Loi relative à la carte sociale entre en vigueur en Serbie. Elle automatise le processus d'attribution ou de refus d'une aide sociale. Cette loi repose sur le registre des cartes sociales, un système financé par la Banque mondiale, qui extrait des données telles que le revenu, l'âge, la composition du foyer, l'état de santé ou la situation professionnelle afin d'établir un profil socio-économique des personnes qui font une demande d'aide. Mais au lieu de rendre le système existant plus équitable, le registre des cartes sociales a eu l'effet inverse. Il a exclu des milliers de personnes dont c'est la seule source de revenus du programme de protection sociale et les a privés d'une assistance cruciale. Amnesty International, encore elle, constate dans une enquête que des groupes déjà marginalisés, en particulier les Roms et personnes en situation de handicap ont subi de plein fouet les conséquences de ce système automatisé.

Recours contre l'algorithme de notation de la CNAF en France

En France la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) utilise depuis 2010 un algorithme de notation qui attribue un score de risque aux allocataires permettant à l'organisme de cibler les contrôles. En 2023, La Quadrature du Net, Le Monde et Lighthouse Reports ont révélé la nature discriminatoire de cet algorithme. Les personnes les plus précaires se retrouvent sur-contrôlées par rapport au reste de la population. La Quadrature du Net détaille le fonctionnement de l'algorithme. « Pour identifier les personnes devant être contrôlées, la CNAF utilise un algorithme de notation de ses allocataires. Un « score de risque », allant de 0 à 1, est attribué à chacun. Le fonctionnement est simple : plus le score est proche de 1, plus la probabilité que les allocataires se fassent contrôler est élevé. Vous avez un faible revenu ? Votre « score de risque » augmente. Vous êtes au chômage ? Votre « score de risque » augmente. Vous avez une allocation

adulte handicapé ? Votre « score de risque » augmente. Conséquence : les personnes déjà en difficulté se retrouvent sur-contrôlées par rapport au reste de la population. » Les critères de risque sont : disposer de faibles revenus, être au chômage, habiter dans un quartier défavorisé ou percevoir l'allocation adulte handicapé. 15 organisations, dont la Quadrature du Net et Amnesty ont introduit un recours contre l'algorithme de notation de la CNAF.

Opacité

En Belgique les algorithmes utilisés par l'État sont le plus souvent non-contrôlés, non-encadrés, tenus secrets. Elise Degrave, directrice de l'équipe de recherches en E-gouvernement au Namur Digital Institute (Nadi/Crids) et co-directrice de la Chaire E-gouvernement de l'Université de Namur : « On ignore qui les a créés, selon quelles instructions, s'ils sont contrôlés ou pas. On ne peut donc exclure que ces algorithmes soient affectés de défauts qui pourraient entraîner des discriminations sur la base de la situation financière ou sur l'origine ethnique. »

Un algorithme hors la loi

Le logiciel OASIS collecte des données pour construire des profils de fraudeurs potentiels travaillant en noir. OASIS utilise les données de différentes administrations (ONSS, ONEM, SPF Sécurité Sociale) afin de détecter les comportements frauduleux des allocataires sociaux. Problème : « C'est l'administration elle-même qui a développé l'outil sans aucun encadrement juridique, lui permettant ainsi d'éviter un contrôle du parlement et de la justice. A cause de cette opacité, il était impossible de savoir si ce système est aussi discriminatoire que son homologue néerlandais. » Depuis, c'est la BDAP (Base de Données pour les Applications Patrimoniales) qui remplace Oasis. Le contrat de développement a été attribué à Deloitte pour un montant de 6,7 millions d'euros. Mis en production en 2020, il n'est plus actif depuis le début de cette année...

Analyse d'impact

Élise Degrave propose 3 pistes d'action concrètes : « Premièrement, pour garantir effectivement la protection de la vie privée de chaque citoyenne et citoyen, tout en luttant contre les discriminations provoquées par le numérique, chaque dispositif devrait faire l'objet d'une analyse d'impact avant sa mise en place, et avant le débat démocratique au Parlement permettant de mesurer notamment l'impact de ces dispositifs sur les droits humains et de nourrir le travail critique des députés qui auront à décider de recourir ou non à ces outils. Les Ministres devront en endosser la responsabilité. »

Suivi en continu

« Deuxièmement, pour obvier au risque d'erreurs en chaîne dans les décisions fondées sur des échanges de données, la transparence des traitements des données devrait être renforcée en mettant en place un « tracking » des données à l'image de ce qui se fait lorsque l'on commande un produit sur internet et que le parcours du produit est disponible en temps réel. Il y va du respect du droit à l'égalité et la non discrimination du droit à la vie privée et du droit à la transparence administratives ».

Pour une AFSCA des algorithmes

« Troisièmement, puisque les biais algorithmiques mettent en péril le droit à l'égalité et à la non discrimination et peuvent provoquer des conséquences humaines désastreuses, ils devraient être contrôlés en mettant en place une « AFSCA » des algorithmes, autorité indépendante spécifiquement dédiée à cette mission. » En Belgique, la transparence administrative est un droit fondamental (article 32 de la Constitution). « Ce droit est en péril lorsque l'état refuse de donner la copie des algorithmes du secteur public, ou qu'il est particulièrement difficile voire impossible de comprendre la source d'une erreur dans nos données numériques. Davantage de transparence doit être organisée, notamment en imposant à l'État de publier une carte d'identité de ses algorithmes, leurs noms, le nom de leurs créateurs, l'objectif qu'ils poursuivent, les administrations dans lesquelles ils sont utilisés. »

Vote au Sénat belge et signature de l'IA Act européen

Le 10 février 2023, le Sénat a voté une proposition de résolution relative à la mise en place d'une autorité de contrôle des algorithmes. De son côté, le Parlement européen s'est mis d'accord sur la première législation encadrant l'intelligence artificielle. La convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit, l'IA Act, a été signée le 5 septembre 2024.

Des obligations contraignantes

Le texte de la convention établit « des principes généraux et des obligations en matière de protection des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit qui sont pleinement cohérents et conformes aux objectifs du règlement sur l'IA et aux exigences détaillées applicables aux systèmes d'IA et aux obligations imposées aux fournisseurs et aux installateurs de ces systèmes. »

Principes fondamentaux

La Convention-cadre sur l'intelligence artificielle précise que « Les activités menées dans le cadre du cycle de vie des systèmes d'IA doivent se conformer aux principes fondamentaux suivants :

- dignité humaine et autonomie personnelle
- égalité et non-discrimination
- respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel
- transparence et contrôle
- obligation de rendre des comptes et responsabilité
- fiabilité
- innovation sûreté »

Deux grands champs d'obligation

Les obligations générales des États qui sont détaillées dans la Convention-cadre touchent la protection des droits de l'homme (article 4 de la convention) et le respect de l'intégrité des processus démocratiques et de l'État de droit.

Protection des droits de l'homme

Selon la Convention-cadre, « En vertu du droit international, les Parties ont le devoir de veiller à ce que leur droit interne soit conforme à leurs obligations juridiques internationales, y compris les obligations découlant des traités internationaux qui les lient. Le droit international des droits de l'homme établit l'obligation pour chaque Partie de respecter, de protéger et de mettre en œuvre les droits de l'homme. »

Intégrité des processus démocratiques et respect de l'État de droit

La convention précise encore que « Les inquiétudes concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle en politique existent depuis longtemps, mais celles spécifiquement associées aux démocraties et au processus électoral se sont intensifiées avec les récentes avancées technologiques. Les applications récemment introduites de cette technologie émergente pourraient constituer de nombreuses menaces pour la démocratie et les droits de l'homme, en servant d'outil puissant pour fragmenter la sphère publique et saper la participation civique et la confiance dans la démocratie. Ces outils pourraient permettre aux utilisateurs, y compris aux acteurs malveillants, de diffuser de la désinformation et des informations erronées susceptibles de porter atteinte à l'intégrité de l'information (notamment par l'utilisation de contenus générés par l'IA ou la manipulation de contenus authentiques par l'IA) et, le cas échéant, au droit d'accès à l'information ; de prendre des décisions préjudiciables concernant des personnes, ce qui pourrait donner lieu à des pratiques discriminatoires ; d'influencer des décisions de justice, ce qui pourrait avoir des répercussions sur l'intégrité du système judiciaire ; et de procéder à une surveillance illégale ou arbitraire, ce qui entraînerait des restrictions de la liberté de réunion ou de la liberté d'expression, ainsi que des atteintes à la vie privée. »

ANALYSE

Les « zones » à surveiller selon l'Union sont au nombre de 8 :

1. « le principe de la séparation des pouvoirs (entre les pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires)
2. un système efficace d'équilibre des pouvoirs entre les trois pouvoirs, y compris un contrôle efficace du pouvoir exécutif
3. le cas échéant, une répartition équilibrée des pouvoirs entre les différents niveaux de gouvernance (séparation verticale des pouvoirs)
4. le pluralisme politique (assuré en grande partie par la protection des droits de l'homme, dont le respect est essentiel pour une démocratie prospère, tels que la liberté d'expression, la liberté d'association et la liberté de réunion pacifique ; l'existence de médias pluralistes et indépendants, ainsi que d'un éventail de partis politiques représentant des intérêts et des points de vue différents) ainsi que l'accès équitable et la participation au débat public
5. la participation aux processus démocratiques par le biais d'élections libres et équitables, et une pluralité de formes de participation civile et politique significatives
6. la règle de la majorité politique associée au respect des droits de la ou des minorité(s) politique(s)
7. le respect du principe de l'État de droit (englobant généralement les principes de légalité, de sécurité juridique et d'interdiction de l'arbitraire) et le principe de l'accès à la justice et de sa bonne administration
8. le respect du principe de l'indépendance de la justice »

Pour une algo-gouvernance

Ces encadrements juridiques vont dans le (bon) sens d'une « algo-gouvernance » : le fait de rendre publics les algorithmes des services publics permettant à chacun de savoir s'ils sont de droite, de gauche, et d'agir dans cette dimension cruciale de la vie démocratique et du vivre ensemble.

SOURCES ET INFOS

EN LIGNE

Amnesty International

- Une injustice codée. Surveillance et discrimination. Au cœur de l'État providence automatisé danois. 12 Novembre 2024
- Danemark, Le système de protection sociale alimente la surveillance de masse et la discrimination
- Serbie, Pris au piège de l'automatisation – Pauvreté et discrimination dans l'État providence en Serbie 13 Novembre 2024

France : l'algorithme de la Caisse nationale des allocations familiales cible les plus précaires 16 octobre 2024

La Quadrature du Net

Notation des allocataires : l'indécence des pratiques de la CAF désormais indéniable . 27 Novembre 2023

Élise Degrave

Numérisation de l'administration publique : allier technologie et droits humains (site de l'ASBL Arc). 2023

Conseil de l'Europe

La Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. 06/09/2024

OUVRAGES

L'état numérique et les droits humains Elise Degrave Academie Royale Sciences Lettres collection Poche 25 09 2024

L'action publique à l'ère du numérique - Regards croisés sur les nouveaux défis. Elise Degrave Larcier Eds 05-06-2025 Collection du Crids



LA COUR CONSTITUTIONNELLE CONSACRE LE DROIT AU NON-NUMÉRIQUE

Par Jean-Luc MANISE

La dématérialisation des services publics est devenue très visible au moment du Covid.

De plus en plus, l'équipe de formatrices et formateurs de Lire & Écrire recevaient des demandes d'aide à l'utilisation du numérique, ici pour prendre un rendez-vous à la commune, là pour remplir sa déclaration d'impôt ou payer sa facture. Après « Numérique mon amour » et « les oubliés du numérique », ce fut le départ de la campagne « L'humain d'abord » du mouvement d'alphabétisation. Rencontre avec Daniel FLINKER, coordinateur de recherches, sur base de l'entretien conduit par Cyril BIBAS dans le cadre de son mémoire déposé à la fin de cet été 2025.

Daniel FLINKER, coordinateur de recherches pour le mouvement Lire & Écrire : « Les formatrices et les formateurs doivent soutenir les gens dans leur apprentissage de la lecture et de l'écriture. Ce dans le cadre de l'éducation permanente, c'est-à-dire en partant de leurs problèmes pour déterminer un sujet de travail en formation. Cela peut être par exemple des difficultés en matière de logement. C'est autour de ça que, durant l'année, les formateurs vont apprendre

aux apprenants à lire et écrire. Mais de plus en plus, ce qu'on entendait c'était « Est-ce que vous pouvez prendre rendez-vous pour moi à la commune par Internet ? Est-ce que vous pouvez m'aider à remplir ma déclaration d'impôt ? Je n'arrive pas à prendre mon ticket de métro, je ne sais pas payer ma facture. Est-ce que vous pouvez nous aider ? » Et donc, en fait, le travail des formatrices et des formateurs était vraiment bousculé par rapport à ça. C'est remonté progressivement vers les différents services, dont le mien, et on s'est décidé à réaliser une étude en 2021. Elle portait sur la dématérialisation des services publics, en particulier d'Actiris. Et c'est sur cette base-là qu'on s'est rendu compte que ce problème était systématique, que ça touchait beaucoup de nos apprenantes et apprenants. »

Digital par défaut

Dans une des commissions où siège le mouvement, apparaît le projet d'ordonnance Bruxelles Numérique. Le ministre en charge, Bernard Clerfayt, parlait du digital par défaut, donc de son souhait de faire du numérique le premier canal de communication entre les administrations et les citoyens. « Cette année-là, donc en 2022, on s'est dit qu'on allait faire une action devant

la Tour des finances et devant la commune de Schaerbeek en faisant des files géantes pour montrer les difficultés de certains publics et des citoyennes et des citoyens à accéder à leurs droits en raison de la numérisation de la société. » La manifestation a été très suivie : « Il y a eu énormément de monde. On s'est rendu compte que cette transformation du travail social touchait vraiment beaucoup d'associations. Que les travailleurs sociaux finalement ne faisaient plus le travail social pour lequel ils étaient formés, mais que le numérique bouleversait leurs activités et qu'ils devenaient de plus en plus souvent des intermédiaires entre la population et les services numérisés. »

Ce qui nous arrive

2022, c'est aussi l'année du rendez-vous associatif « Ce qui nous arrive ». Parmi les sujets phares qui sont retenus, le numérique est dans les premières positions. « C'est comme ça qu'on s'est vraiment lancé dans une réflexion, une action par rapport au numérique, où on a cherché à coaliser un maximum de gens. Personne n'a attendu Lire et Écrire ou l'ordonnance Bruxelles Numérique pour se questionner sur ce sujet. Il y avait plein d'associations qui, chacune de leur côté, faisaient des choses autour de ça, réfléchissaient. Nous, on a vraiment cherché à fédérer et à construire une campagne sur le long terme, sur cette question-là, en prenant comme symbole des dangers du tout-numérique ce projet d'Ordonnance Bruxelles Numérique. »

Des guichets humains et des services téléphoniques de qualité

Une carte blanche est publiée dans la Libre fin 2022. Y figurent 200 noms d'associations. Lire & Écrire sert de moteur à la campagne et réunit environ tous les 6 mois un maximum d'associations pour décider de la suite à donner au mouvement. Un bloc régulier d'entre elles (entre 60 et 100) assistent à des rendez-vous bimestriels. En parallèle de la carte blanche, un premier rassemblement est organisé en décembre 2022 sur la place de l'Albertine. « Plus ou moins 1000 personnes étaient présentes. On a pu rencontrer des politiciens et parlementaires bruxellois. »

A la fin de cette première séquence où le texte n'était toujours pas disponible, une délégation des associations a pu rencontrer le gouvernement bruxellois dans son entier. C'est ainsi que le texte du projet d'ordonnance a évolué. Il abordait maintenant la question des nécessaires alternatives au numérique, sans préciser lesquelles. « Elles n'étaient pas spécifiées. Nous avons donc décidé de continuer la campagne en demandant que l'ordonnance précise les alternatives au numérique : soit des guichets physiques et des services téléphoniques accessibles et de qualité. »

La Cour constitutionnelle consacre le droit au non-numérique

Au fil des mois, le texte a été discuté et rediscuté et grâce à la mobilisation, il a évolué. La deuxième version du texte prévoyait des « guichets et/ou services téléphoniques ». Nous avons demandé que le « ou » soit supprimé. Dans la troisième version du texte, le projet d'ordonnance présenté au parlement bruxellois, le « ou » a été déplacé. Finalement, le texte voté prévoit « des guichets, des téléphones et la voie postale ». Mais il dit aussi, ce qui risquait de remettre en question ces trois accès non-numériques, que « d'autres mesures peuvent être mises en place ». Autre problème : le texte évoquait la possibilité laissée aux administrations de ne pas appliquer cette obligation de guichets et de services téléphoniques en cas de charge disproportionnée. A l'été dernier, un collectif de 24 associations et syndicats a donc déposé une requête devant la Cour Constitutionnelle. Celle-ci a rendu son avis en septembre dernier et il constitue un pas supplémentaire vers un accès humain aux services publics. Comme le mentionne dans un communiqué de presse Unia, qui est une des parties prenantes du recours, la Cour estime que :

- « Les 3 alternatives physiques au numérique prévues par le texte (les guichets, les permanences téléphoniques et les échanges postaux) sont des alternatives cumulatives. C'est-à-dire que les autorités publiques doivent prévoir l'accessibilité de l'administration via ces 3 alternatives en plus de la voie numérique »

- Des mesures alternatives à ces 3 accès peuvent aussi être mises en place si elles sont elles-mêmes non-numériques et qu'elles garantissent un niveau de service au minimum équivalent
- L'administration ne peut pas renoncer à ces 3 alternatives non-numériques ou à une garantie non-numérique équivalente, sous prétexte de charge disproportionnée. »

Union des forces et politisation des débats

Quel bilan tirer de cette action ? Que les associations qui se sont fédérées sont parvenues à mettre le numérique sur la table, pas uniquement au stade de la discussion et du débat, mais au travers d'une action qui a modifié un projet d'ordonnance numérique orienté digital par défaut. Une mobilisation qui a eu un effet miroir. En Wallonie, quelques mois plus tard, un décret similaire a été adopté. Un premier texte ne reprenait pas l'argument de la charge disproportionnée mais remettait à nouveau sur la table le « et/ou », donc des guichets ou le téléphone pour accéder de façon non-numérique aux administrations. Le collectif a poursuivi sa mobilisation et, en quelques jours, les parlementaires wallons ont voté à l'unanimité la suppression du « ou ».

Grâce à la mobilisation associative et citoyenne (plus de 10 rassemblements et événements ont été organisés pour défendre un accès humain aux services essentiels), la « loi » garantit désormais un accès aux administrations communales et régionales à Bruxelles et en Wallonie via quatre canaux : le numérique mais également le guichet, le téléphone et la voie postale.

Moratoire européen

Petit à petit aussi, le cercle des manifestants s'est élargi. En fait, toutes les contradictions sociales sont percutées et exacerbées par le numérique : l'exclusion sociale, le racisme, les problèmes de santé mentale, les problèmes environnementaux... : « C'est un peu la troisième étape de notre campagne, on a cherché à élargir notre base de mobilisation. On a intégré par exemple la Ligue des droits humains pour les questions liées à la

démocratie : le contrôle des données, les caméras intelligentes et la reconnaissance faciale. » Le collectif a également porté le débat au niveau européen avec une lettre ouverte signée par près de 700 associations et scientifiques issus de 20 pays européens. Elle signifie que tout le monde doit avoir accès aux services essentiels sans passer nécessairement par le numérique et demande qu'un moratoire soit adopté sur la numérisation des services essentiels, que ce soit dans les services publics mais aussi les banques, les fournisseurs d'énergie et les transports publics. »

Le numérique est une question fondamentalement politique.

Cette pause doit garantir dans les textes et la pratique la présence de guichets physiques et donc un accès humain. Elle doit également laisser le temps à un grand débat de société sur la place du numérique qui tienne compte de ses impacts démocratiques, sociaux et environnementaux. « C'est seulement au terme de ce débat démocratique qu'on pourra décider de la place que le numérique peut occuper dans la société. Parce que pour le moment, c'est non discuté et présenté comme quelque chose de technique avec le fantasme du train de la modernité que toutes les citoyennes et citoyens seraient obligés, pour leur bien, de prendre. Or, le numérique est une question fondamentalement politique. »

POUR ALLER PLUS LOIN

- Cyril Bibas, « À quelles conditions les défenseurs d'un numérique alternatif sont-ils susceptibles de transformer leurs revendications en un mouvement social mobilisateur ? » Master 120 en Politique économique et sociale (FOPES). Finalité spécialisée en analyse et évaluation des politiques. Année académique 2024-2025. Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication. UCLouvain. Promotrice : Périne Brotcorne.
- Le décret wallon sur le numérique garantit les guichets physiques. Une victoire pour la mobilisation associative et pour la population.
- <https://lire-et-ecrire.be/Le-decret-wallon-sur-le-numerique-garantit-les-guichets-physiques>
- La Cour constitutionnelle a rendu son arrêt sur Bruxelles numérique : a-t-on gagné ? <https://lire-et-ecrire.be/La-Cour-constitutionnelle-a-rendu-son-arret-sur-Bruxelles-numerique-a-t-on>
- Alors les guichets, ils sont où ? Daniel Flinker. Revue Politique.be <https://www.revuepolitique.be/alors-les-guichets-ils-sont-ou/>
- Communiqué de presse Unia 25/09/2025
Ordonnance Bruxelles numérique : les alternatives au "tout-numérique" des services publics désormais obligatoires selon la Cour constitutionnelle
<https://www.unia.be/fr/actua/ordonnance-bruxelles-num%C3%A9rique-arr%C3%AAt-cour-constitutionnelle>

INSCRIRE DANS LA CONSTITUTION LE DROIT DE NE PAS USER DU NUMÉRIQUE POUR ACCÉDER AUX DROITS ESSENTIELS

Par Jean-Luc MANISE

La campagne de mobilisation pour la persistance de guichets dans le contexte de la digitalisation des services administratifs est menée aux 4 niveaux de pouvoir de la Belgique par un collectif composé de plus d'une vingtaine d'associations : au niveau bruxellois, au niveau de la région wallonne, de la Fédération Wallonie Bruxelles et du fédéral. A terme, son objectif ultime est d'inscrire dans la Constitution le droit de ne pas utiliser du numérique pour accéder aux droits essentiels.

Bruxelles (non) numérique

Au niveau bruxellois, un arrêt de la Cour constitutionnelle a consacré en septembre dernier le droit au non-numérique, en rejetant l'argument de l'article 13 de l'ordonnance Bruxelles numérique du fait que si la charge était disproportionnée, l'opérateur pouvait décider de se passer du guichet, du téléphone et du postal. Stéphane Vandenberghe, Responsable de projet Fracture Numérique & Mobilisation à Lire & Écrire Bruxelles : « Avec l'arrêt rendu le 25 septembre par la Cour

constitutionnelle, la « charge disproportionnée » ne pourra jamais concerner les guichets, les téléphones et le courrier. Cela peut être assimilé à une victoire pour les Bruxellois.es. Aucune administration ne pourra donc supprimer ces trois moyens non-numériques d'accéder aux administrations parce que ça coûterait trop cher ou parce que les autorités ne les jugeraient pas nécessaires. Cette interprétation est celle esquissée oralement par le PS et Écolo lors des débats sur l'ordonnance, une interprétation qui va à l'encontre de celle de Défi qui était beaucoup plus floue. »

Demi-victoire

« Par contre et c'est pour cela que nous parlons de demi-victoire, il reste possible aux administrations de mettre en place d'autres moyens d'accès hors-ligne que les guichets, le téléphone et le courrier pour autant que ces alternatives soient d'un niveau de service équivalent. Sont cités comme exemples par la Cour, les visites itinérantes, les permanences décentralisées et les partenariats avec d'autres autorités. On le voit : ici, les guichets ne sont pas totalement garantis, même si des conditions strictes sont émises pour qui voudrait les enlever. »

Région wallonne : du « ou » au « et »

Fin 2024, la région Wallonne était en train à son tour de finaliser un décret qui cadrerait le numérique. « On a reçu assez rapidement les textes et on a analysé ce qui se passait en commission. On s'est rendu compte que la volonté de la Ministre de la simplification administrative et informatique était très clairement d'éviter d'avoir le même « charivari » qu'à Bruxelles. Quand la Ministre GALANT parle de charivari, il faut comprendre qu'il y a eu une dizaine de manifestations ; c'était quand même assez costaud comme mouvement social. Il s'agissait ici d'avoir le décret le plus « parfait » possible. Un décret qui, dès le départ, intégrerait le fameux article 13 sans évoquer la dispense possible d'alternatives non-numériques en cas de charge disproportionnée. Reste qu'on retrouvait dans le texte le fameux « ou » du choix des alternatives, entre guichet, ligne téléphonique ou courrier postal (voir notre article « La Cour Constitutionnelle consacre le droit au non numérique » à ce sujet NDLR.) Alors autant dire que quand on donne le choix, les communes ont envie de prendre forcément le moins cher, le courrier postal. Nous avons donc contacté le cabinet Galant qui était à la manœuvre et contacté des associations Wallonnes qui ont inondé le cabinet de mails et pris contact avec les députés. Enfin bref, il s'est agi, on va dire, d'un petit charivari, qui a bien joué son rôle. Le jour du vote, c'était le 24 novembre 2024, un amendement a été déposé par les partis de la majorité pour transformer le ou en et. »

En attendant un gouvernement

Afin de veiller à l'application de ce droit au non-numérique, Lire et Écrire a décidé de mettre en œuvre un observatoire des pratiques numériques et alternatives dans les administrations communales. Une étude menée dans le cadre de ses missions d'éducation permanente a été réalisée dans cinq ou six communes de la région bruxelloise pour vérifier comment était appliqué concrètement le décret dans la vie quotidienne des administrés. « Cela nous permet de maintenir une pression sur ce décret. Par ailleurs, on attend qu'un nouveau gouvernement soit mis en place à Bruxelles pour veiller à ce que dans la déclaration des politiques régionales, il y ait bien l'intention de modifier le décret numérique pour le mettre en conformité par rapport à la Cour constitutionnelle. »

Du côté de la Fédération

Voilà pour Région Wallonne, voilà pour Bruxelles. Une directive européenne oblige tous les États membres et les niveaux fédérés à légiférer sur la question. Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, on va tout doucement arriver à la deuxième lecture du projet de loi au moment où ces lignes sont rédigées (novembre 2025). « Ce qui est convenu avec le cabinet Galant une fois cette deuxième lecture terminée, c'est une réunion associant les différents cabinets, les différents directeur.rices d'administration et la société civile pour examiner concrètement dans quelle mesure ce décret peut être améliorable. »

L'arrêt de la Cour fait jurisprudence

Pourquoi améliorable ? « Parce qu'il se trouve qu'en communauté française, il y a énormément de compétences qui sont déléguées, c'est-à-dire qui sont sous-traitées par les pouvoirs organisateurs dans les écoles, par les centres culturels dans la culture, par les diverses associations, etc. Et donc, il y a très peu de contacts directs entre les citoyen.nes, les usagers et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais les demandes de bourse, par exemple, se font directement à la FWB. Pour l'instant, c'est uniquement possible par voie numérique. Notre position est de dire que l'arrêt de la Cour fait jurisprudence par rapport à tous

les niveaux de pouvoir. En outre, la future loi fédérale devait garantir aux citoyens de ne pas être obligés à utiliser le numérique pour accéder à leurs droits essentiels. »

Trois voies pour la SNCB

Voyez l'annonce par Vanessa MATZ, Ministre de l'Action et de la Modernisation publiques, de la mise en route d'un projet de loi garantissant aux citoyennes et citoyens belges le droit d'accéder aux services des administrations fédérales, mais aussi aux EPA (Entreprises Publiques Autonomes, dont la SNCB, Bpost, Proximus et Skeyes), sans passer par le numérique. « Mais le problème, c'est que, de nouveau, ils remettent trois alternatives avec un « ou », c'est-à-dire le guichet et le courrier « ou » la voie postale. Et donc, voilà, on s'apprête à se battre sur ce terrain-là, et à essayer qu'ils enlèvent ce « ou ». Alors, eux plaident le fait que ce n'est pas simple, avec les entreprises publiques autonomes, de les obliger à garder les trois voies. »

En juillet 2024, l'organisation de consommateurs Test achats et le centre pour l'égalité des chances Unia mettaient la SNCB en demeure d'adapter sa politique tarifaire. Le prix de certains titres de transport est en effet plus onéreux lorsqu'ils sont achetés au guichet ou aux bornes plutôt que via l'app. D'autres titres de transport au tarif avantageux ne sont disponibles que via l'app. Au vu du

refus de l'entreprise publique d'y donner suite favorablement, les deux organisations ont donné instruction à leur avocat d'introduire une action en justice. L'affaire a été introduite le 10 février dernier devant le tribunal de première instance de Bruxelles. La procédure est toujours en cours.

Après le fédéral, la Constitution

« Une fois qu'on aura passé le cap de la loi fédérale, notre intention est d'avoir une réflexion au niveau d'une réforme de la Constitution, de telle sorte à inscrire dans celle-ci le droit de ne pas user du numérique pour accéder aux droits essentiels. C'est une démarche que l'on peut observer dans d'autres pays européens comme l'Espagne, la France, l'Allemagne ou la Suisse.

Ce faisant, le droit à la déconnexion numérique serait consacré au plus haut niveau de l'État. Élise DEGRAVE, directrice de l'équipe de recherches en E-gouvernement au Namur Digital Institute (Nadi/Cridis) et co-directrice de la Chaire E-gouvernement de l'Université de Namur : « La Constitution, c'est la reine des normes, le socle de base dans toute la Belgique. Si un droit fondamental est inscrit dans la Constitution, plus personne, plus aucune région ou communauté ne peut faire un recul en arrière ». Affaire à suivre et à poursuivre...

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Ordonnance Bruxelles numérique : les alternatives au "tout-numérique" des services publics désormais obligatoires selon la Cour constitutionnelle <https://www.unia.be/fr/actua/ordonnance-bruxelles-num%C3%A9rique-arr%C3%AAt-cour-constitutionnelle>
- Inscrire le droit à la déconnexion dans la constitution Jean-Luc Manise <https://www.cesep.be/publication/inscrire-le-droit-a-la-deconnexion-dans-la-constitution/>

Décret et ordonnance conjoints « Bruxelles Numérique »

<https://be.brussels/fr/propos-de-la-region/decret-et-ordonnance-conjoints-bruxelles-numerique>

TÉMOIGNAGES DES PARTICIPANT·ES EN ISP

Recueillis par Nathalie DAMMAN

En automne 2025, des personnes participant à une formation chez Cadreci à Tubize se sont exprimées sur la présence du numérique dans leur vie, et sur le regard qu'elles portent sur la digitalisation de notre société.

« Avec toute cette technologie, on reste beaucoup plus chez soi, on ne voit plus les gens : on fait du télétravail, les enfants font des travaux de groupe à distance, ils jouent en ligne, certains cours se donnent en distanciel (et parfois, les jeunes se branchent mais ils ne sont pas derrière leur écran)... C'est vrai qu'avec le numérique, on n'est pas obligé de se déplacer partout. En face-à-face, on se comprend mieux, mais il faut avoir le temps... »

« Souvent, on nous dit que les robots, l'informatique, la technologie, etc. vont nous libérer de tout ce qu'on n'aime pas faire. En fait, c'est le contraire. L'ordinateur nous dépossède de tout ce qu'on aime faire, de tout ce qui fait notre humanité. Aujourd'hui, l'intelligence artificielle fait des vidéos, dessine, fait de l'art. Ce sont les ordinateurs qui prennent des décisions. Nous, on pousse sur des boutons... C'est le contraire de ce qu'on nous a vendu. Tout ce qui est à grande valeur ajoutée, tout ce qui est chouette, c'est l'ordinateur qui le fait. Et nous, on travaille comme des mandailles dans les entrepôts chez Amazon... C'est l'ordinateur qui dit quoi faire, et l'humain qui exécute. »

« Parfois on reçoit des documents par voie électronique (des factures, des amendes...), mais il faut aller sur un autre site pour pouvoir les ouvrir. Ça prend du temps et on oublie plus facilement de s'en occuper, surtout si on ne reçoit pas de notification. En plus, c'est à faire le soir, après le boulot, la formation, le souper, les enfants : aller voir les mails, les applications de mutuelle, d'école... C'est beaucoup de démarches. »

QUE FAIRE D'UN BILLET NUMÉRIQUE LORSQUE LA BATTERIE EST PLATE

Par Anne ROTH

Senior advisor on digital policy au Parlement allemand et activiste
des droits numériques à Berlin depuis plus de 20 ans

Traduction et rédaction finale Femke SNELTING et Jean-Luc MANISE

Anne ROTH : « La numérisation des services publics fait l'objet d'une stratégie européenne orientée au départ vers le tout digital par défaut.

La situation en Belgique avec les différents projets de décrets privilégiant le numérique à l'humain n'est pas, loin s'en faut, une exception. En Allemagne, la résistance s'organise aussi, comme l'explique Anne Roth lors d'une conférence organisée dans le cadre des CCC (Chaos Computer Club). Ici aussi, il s'agit de remettre l'analogique au goût du jour.

Qui parmi vous ici présent s'est déjà retrouvé dans le train avec un billet numérique et s'est senti très mal à l'aise parce que la batterie de son téléphone était presque plate ? Qui a déjà dû présenter une carte de réduction numérique ou son billet dans l'application Bahn, mais n'a malheureusement pas pu actualiser l'affichage dans l'application parce que le réseau était coupé ? Qui a l'habitude d'emporter une copie papier par mesure de précaution ?

Dysfonctionnement numérique

En mars dernier, Anne ROTH effectue un petit sondage auprès de son entourage. La question : arrive-t-il qu'un billet numérique dysfonctionne ?

Sur près de 80 répondants, environ 25% s'étaient déjà retrouvés dans une situation où leur smartphone s'était complètement déchargé au moment d'un contrôle. Comme je voulais savoir si d'autres personnes se sentaient également mal à l'aise lorsqu'elles devaient compter sur leur smartphone pour présenter leur billet lors de longs trajets, j'ai demandé en mars à mon entourage si cela leur était déjà arrivé que leur billet numérique ne fonctionne pas. Quinze autres ont décrit des difficultés avec l'app DB (l'équivalent de la SNCB en Allemagne NLD). Celle-ci n'affichait pas le billet valide ou déconnectait les utilisateurs pour des raisons inconnues. Et bien sûr, certains n'avaient pas leur mot de passe à portée de main.

La numérisation à la force du poignet

Aussi, les zones sans réseau empêchent parfois l'application ferroviaire de télécharger les billets, en particulier dans les transports régionaux, où il n'y a pas toujours de prises électriques. Des problèmes similaires ont été signalés pour les tickets de transport public et les tickets semestriels. Résumons : si le train met deux fois plus de temps, que la prise est cassée et qu'il n'y a plus de réseau : c'est votre problème, dit la Deutsche Bahn. Si vous ne pouvez pas présenter de billet, vous devrez payer un supplément. La batterie est à plat ? C'est votre faute ! Last but not least : depuis l'année dernière, les billets à prix réduit ne sont plus disponibles aux distributeurs automatiques et, depuis l'été, la Bahncard n'est plus disponible qu'en version numérique.

Digital courage : « droit à la participation analogique »

S'il est indiqué en petits caractères qu'il existe un document de remplacement pour tous ceux qui ne possèdent pas de smartphone, un compte en ligne est obligatoire. Ceux qui ne disposent d'aucun appareil ou d'aucun accès à Internet ne peuvent donc plus obtenir de Bahncard. Des protestations se sont rapidement élevées, du moins contre la Bahncard purement numérique. En mai, 28 associations sociales ont écrit une lettre ouverte à la Deutsche Bahn pour protester contre la Bahncard purement numérique. Ulrich Schneider, à l'époque Directeur général de l'association Paritätischer Gesamtverband, a déclaré à ce sujet : « Nous demandons à la Deutsche Bahn de rendre la Bahncard et les billets à prix réduit accessibles à tous, qu'ils utilisent Internet ou non. »

Inégalité de traitement

Les organisations signataires ne rejettent pas complètement les offres numériques, comme elles le soulignent. Elles s'inquiètent plutôt de l'inégalité de traitement entre les utilisateurs en ligne et hors ligne. « Il est inacceptable que des millions de personnes qui, pour quelque raison que ce soit, ne veulent ou ne peuvent pas utiliser Internet, soient systématiquement désavantagées par la Deutsche Bahn. » Le train est un

moyen de transport important qui devrait être accessible à tous dans la même mesure, y compris aux personnes âgées. En septembre, les associations de consommateurs et de nombreux autres acteurs ont de nouveau protesté contre l'obligation numérique imposée par la Deutsche Bahn et d'autres entreprises de transport.

Retour au ticket papier possible

Un sondage représentatif a montré que de nombreuses personnes interrogées (84 %) estiment qu'il incombe avant tout aux entreprises de transport de veiller à ce que les personnes qui ne disposent pas d'un smartphone ou d'un accès à Internet puissent continuer à acheter des billets. En deuxième lieu, 59 % des personnes interrogées estiment que c'est aux responsables politiques d'agir. En ce qui concerne les billets à prix réduit, la protestation massive a conduit à l'abandon de la numérisation totale. Depuis ce mois-ci, il est à nouveau possible d'acheter un billet sans avoir à fournir d'adresse e-mail ou de numéro de téléphone.

Favoriser l'efficacité des trains, pas le service à l'utilisateur

Pourquoi cet exemple détaillé de la stratégie numérique de la Deutsche Bahn ? Parce que la Deutsche Bahn est un excellent exemple de la manière dont la numérisation est mise en œuvre en Allemagne. Pour la DB, il est clair que cette numérisation n'est pas liée aux besoins des utilisateurs du train. L'objectif est manifestement tout autre : améliorer l'efficacité du train.

Des piscines en plein air pour toutes et tous

L'été dernier, cinq piscines en plein air de Berlin ne vendaient plus de billets qu'en ligne après 10 heures du matin, payables uniquement par carte de crédit ou via le service de paiement en ligne PayPal. L'initiative « Freibad einfach für alle ! » (Des piscines en plein air pour tous !) a souligné que les enfants et les adolescents en particulier ne disposent pas de moyens de paiement en ligne et que de nombreuses personnes âgées n'ont aucune expérience des commandes sur Internet. Elle a demandé que les caisses des

piscines en plein air vendent à nouveau des billets toute la journée. Dans sa pétition, l'initiative explique que les piscines berlinoises ont même pour mission légale d'être accessibles à tous les groupes de population pour la pratique sportive, la détente et la relaxation. Malheureusement, cela n'a rien changé

Prix du citoyen européen pour la pétition Change.org

Il y a deux ans, un retraité espagnol s'est opposé à la fermeture de son agence bancaire. Sa devise était : « Je suis vieux, mais pas idiot ». Sa pétition sur change.org a été soutenue par 650 000 personnes. Il demandait que les personnes qui ont des difficultés à accéder à Internet puissent continuer à disposer d'agences bancaires locales avec du personnel à qui s'adresser et qui puisse les aider à effectuer leurs opérations bancaires. Cela lui a même valu le Prix du citoyen européen décerné par le Parlement européen¹

À la poste

Les bureaux de poste disparaissent également, et tous ne sont pas remplacés par des points services DHL. Et ce, bien que la poste soit tenue par la loi de proposer des agences. Et qu'elle n'ait déjà pas respecté cette loi auparavant. La Deutsche Post est légalement tenue d'assurer un service universel. Ce n'est donc pas une entreprise comme les autres, qui peuvent choisir où elles exercent leurs activités.

5% des personnes hors ligne

En avril, l'Office fédéral allemand des statistiques a annoncé qu'en 2023, environ 5 % des personnes âgées de 16 à 74 ans en Allemagne étaient des « hors ligne », c'est-à-dire qu'elles n'avaient jamais utilisé Internet. Cela correspond à 3,1 millions de personnes en Allemagne. Un an auparavant, ce chiffre était encore de 6 %, il est donc en baisse, ce qui est tout à fait prévisible. Néanmoins, 3 millions de personnes, c'est beaucoup, sans

compter les personnes âgées de 75 ans et plus. Il existe différentes raisons pour lesquelles certaines personnes ne sont pas connectées à Internet. Certaines n'ont pas les moyens financiers d'acheter les appareils nécessaires et/ou d'accéder à Internet. D'autres souffrent d'un manque d'accessibilité. D'autres préfèrent les médias « classiques » et ne ressentent aucun manque. D'autres encore aimeraient se connecter, mais n'osent pas utiliser Internet. Enfin, il existe également un scepticisme, souvent justifié, quant à la sécurité réelle des données personnelles dans le monde numérique.

Personnes âgées : 15% n'ont jamais été connectées

Selon l'Office fédéral allemand de la statistique, la proportion de personnes non connectées varie en fonction de l'âge, du sexe, du niveau d'éducation et du revenu. Dans la tranche d'âge des 65 à 74 ans, environ 15 % n'ont jamais été connectés. Eurostat ne recueille pas de données pour les personnes plus âgées.

Profil à risque

L'étude « Hohes Alter in Deutschland » (D80+)² constate toutefois qu'en 2022, seules 37 % des personnes âgées de 80 ans et plus utilisaient Internet. Et parmi elles, les hommes étaient nettement plus nombreux (52 %) que les femmes (29 %). En d'autres termes, la moitié des hommes, mais seulement un tiers des femmes âgées de 80 ans et plus sont connectés à Internet. Outre l'âge, d'autres facteurs démographiques jouent également un rôle. L'indice numérique D21³ 2021/2022 s'est penché sur le profil des personnes qui ne sont pas du tout connectées à Internet. Résultat :

- 76 % avaient un faible niveau d'éducation
- 70 % étaient des femmes
- 52 % avaient plus de 70 ans.

1 <https://www.europarl.europa.eu/at-your-service/files/be-heard/prizes/fr-winners-list-2022.pdf> p. 33

2 <https://www.dza.de/forschung/fdz/d80>

3 Étude qui établit le degré de numérisation de l'Allemagne - <https://www.deutschland.de/fr/topic/economie/le-numerique-en-allemande-le-nouvel-d21-digital-index>

Le numérique accentue la précarité des précaires

Comme nous l'avons déjà vu chez les personnes très âgées, le revenu joue également un rôle. Le dernier indice numérique pour les années 23/24 a conclu que 60 % des personnes sans accès à Internet ont un faible revenu et 36 % appartiennent à la classe moyenne. Seuls 3 % sont considérés comme ayant des revenus élevés. L'année dernière, l'association Paritätischer Gesamtverband a souligné qu'un cinquième des personnes touchées par la pauvreté n'avaient pas leur propre connexion Internet. En résumé, on peut dire qu'il est très évident que la majorité des personnes exclues de la participation numérique sont celles qui sont déjà défavorisées dans la société. En raison de leur sexe, de leurs revenus, de leur accès insuffisant à l'éducation ou parce qu'elles sont handicapées..

Digital First

Le Parti libéral-démocrate allemand FDP⁴, qui avait placé la campagne électorale pour les élections fédérales de 2021 sous la devise « Digital first, Bedenken second » (le numérique d'abord, les préoccupations ensuite), poursuit depuis lors l'objectif de supprimer les offres non-numériques avec le slogan « Digital-Only » (uniquement numérique). Lors du sommet numérique du gouvernement fédéral en octobre 2024, le ministre a déclaré très clairement : « Nous ne devrions pas continuer à financer parallèlement l'analogique. »

Collecte de données

Même lors de la transformation du ticket à 49 euros en l'actuel « Deutschland-Ticket », le Ministre Volker WISSING⁵ n'a cessé de souligner à chaque occasion que celui-ci ne devait être disponible que sous forme numérique. Ce qu'il entendait par là restait quelque peu flou, car le

ticket existe également sous forme de carte à puce et peut également être acheté au guichet. Mais ce qui est déterminant, c'est la raison qu'il invoque : il s'agit de collecter des données. Voici, par exemple, sa réponse à une question posée à ce sujet sur Abgeordnetenwatch⁶ : « Un billet numérique est important, car c'est le seul moyen de collecter des données d'utilisation de manière anonyme, ce qui permet d'améliorer l'offre de transport de manière ciblée. »

Favoriser l'efficacité des administrations, pas le service au citoyen

Le FDP n'est pas le seul concerné. Le Ministre de la Santé du SPD⁷, Lauterbach, introduit également des services purement numériques. Le PA, le dossier médical électronique, est un sujet récurrent ici. L'objectif est clairement défini : il s'agit de réduire les coûts administratifs et d'évaluer des données qui n'étaient pas disponibles jusqu'à présent. Parfois, on dit simplement qu'il s'agit d'une question d'efficacité. Et c'est là que le bât blesse. Il ne s'agit pas de rendre les choses plus efficaces pour ceux qui les utilisent, mais pour l'administration et les entreprises.

Le principe du tout numérique comme stratégie

Ces sympathiques personnes sont les ministres du numérique des Länder⁸ lors de la 1ère conférence des ministres du numérique en avril 2024. Dans le compte rendu de la conférence, il est stipulé que : « Les ministres du numérique sont d'accord pour dire que dans le domaine de l'administration économique, le principe du « tout numérique », c'est-à-dire la mise en place de procédures administratives exclusivement numériques, sera mis en œuvre dans un avenir proche. L'extension de ce principe à d'autres domaines de la vie suivra, en tenant compte des intérêts

4 Freie Demokratische Partei, parti libéral-démocrate allemand

5 Ministre fédéral allemand des Transports, de 2021 à 2025

6 Plateforme web allemande indépendante et apolitique qui vise à accroître la transparence démocratique en permettant aux citoyens de poser publiquement des questions aux parlementaires et candidats

7 Sozialdemokratische Partei Deutschlands, Parti social-démocrate allemand

8 États fédérés d'Allemagne

spécifiques et légitimes de tous.» Donc : « dans le domaine de l'administration économique » – les services administratifs destinés aux entreprises deviendront d'abord purement numériques, mais d'autres suivront ensuite. Et l'économie, ce ne sont pas seulement les grandes entreprises. Ce sont aussi les petites entreprises et les travailleurs indépendants, qui seront alors également contraints de s'accommoder de ces procédures, probablement sans l'aide de personne.

Des avancées au niveau Européen

Mais grâce au rapport de force engagé par les collectifs et les associations, les choses bougent favorablement au niveau européen. Il y a deux ans, les responsables politiques du numérique ont évoqué le problème de la « fracture numérique », c'est-à-dire la division numérique, et sur le problème des différences sociales qui ne sont apparues qu'avec la numérisation. Ils affirment maintenant de façon explicite que « de nombreux services quotidiens devraient proposer une solution non-numérique afin de répondre aux besoins des citoyens qui ne disposent pas des compétences ou des connaissances nécessaires pour utiliser les services en ligne, qui souhaitent utiliser les services hors ligne ou qui n'ont pas accès aux appareils et applications numériques ».

Changer sa façon de penser

Je pense en effet, conclut Anne Roth, que nous devons changer notre façon de penser. Jusqu'à présent, la numérisation est envisagée du point de vue de l'administration, des entreprises, parfois de la sécurité informatique, mais beaucoup trop rarement du point de vue de ceux qui l'utilisent.

Cela se remarque déjà dans le langage. Les personnes sont alors des « consommateurs », un terme qui occulte quelque peu le fait que nous le sommes tous. Personne n'est NON « consommateur ». Nous utilisons tous des services numériques.

Proposer des alternatives analogiques

Et pour éviter que la fracture sociale ne se creuse davantage dans le domaine numérique, il est essentiel que ces services soient accessibles à tous. Au lieu de la carotte et du bâton, il faut apporter à chacun le soutien nécessaire – et tant que tout le monde n'est pas en mesure d'utiliser ces services numériques, il faut proposer des alternatives analogiques. »

Il y a des choses aussi très faciles, avec l'ordinateur. On peut commander vite, on peut payer une facture rapidement, on ne doit pas acheter de timbres pour envoyer une lettre. C'est plus facile, plus rapide et moins cher.

La digitalisation ne simplifie les procédures administratives que dans une situation idéale. Si on a des difficultés pour lire les messages, des limitations au niveau du français, si on n'a pas un téléphone récent ou avec assez de mémoire dessus, si on n'a pas d'application bancaire, si on n'a pas son lecteur de cartes, ça arrête tout le processus... Je crois que c'est vraiment sous-estimé par les décideurs qu'en fait, il suffit d'un grain de sable et tout s'arrête. Même les messages donnés par l'ordinateur nous arrêtent, parce que c'est un langage technique...

Il y a beaucoup de personnes âgées qui ne connaissent pas tout ça. Avant, ils pouvaient aller à la banque pour payer une facture, par exemple. Maintenant, beaucoup de banques ont fermé ; je ne sais pas comment ces personnes se débrouillent, surtout s'ils n'ont pas d'enfants ou de proches pour les aider. C'est compliqué et stressant pour eux.

Pour avoir cette situation idéale qui me permet de faire des démarches convenablement, il faut un smartphone, un PC, une imprimante, des cartouches d'encre, une connexion Internet, des connaissances techniques et du savoir-faire, savoir faire des mises à jour, des réparations, avoir des applis qui fonctionnent (comme ltsme)...

Les écoles ne communiquent plus avec les parents que par le biais d'une application. Ils ne mettent plus de mot ou de petit papier dans le journal de classeur pour donner une info... Pour ceux qui ne savent pas utiliser un smartphone, c'est compliqué...

Parfois on dit que si on perd notre téléphone, on perd une partie de notre vie. C'est notre identité. Mon identité est devenue accessoire. C'est mon téléphone qui est moi. D'un point de vue philosophique, c'est terrible de se dire qu'on est essentialisé à son téléphone.

Comme tout passe par le digital entre le citoyen et l'administration, toutes les données sont chiffrées, cadenassées (l'âge, l'état de santé, le nombre d'années en Belgique...); certaines personnes ne seront pas prises en compte pour des choses auxquelles elles ont droit, parce que telle case n'aura pas été cochée...

NUMÉRIQUE & CITOYENNETÉ : INDICATEURS D'ACCÈS AUX DROITS FONDAMENTAUX EN WALLONIE ET À BRUXELLES

Par **Éric BLANCHART**

Chargé de mission Technofutur TIC

Ex-chargé de mission durant 17 ans pour l'ensemble de l'animation du dispositif EPN de Wallonie

La cohésion sociale repose sur la capacité d'une société à garantir à chacun.e une place active et reconnue dans la vie collective. Le numérique public, bien utilisé, peut renforcer ce lien en facilitant la communication, la participation citoyenne et l'accès équitable aux services publics, notamment dans les territoires isolés. Il offre des outils puissants pour relier les individus, mutualiser les ressources et rendre les politiques sociales plus réactives. Mais il peut aussi produire l'effet inverse : en excluant ceux qui n'ont ni les moyens matériels ni les compétences pour s'en servir, il creuse les écarts entre connectés et déconnectés. Ainsi, la cohésion

sociale à l'ère numérique dépend moins de la technologie elle-même que de la manière dont elle est pensée, accompagnée et partagée.

Levier d'autonomie et/ou facteur d'exclusion ?

Le numérique s'impose désormais comme mode dominant d'accès aux services publics, aux droits et à la participation citoyenne. Formulaires en ligne, plateformes administratives et consultations numériques redéfinissent la relation entre citoyens et institutions. Cette évolution, portée essentiellement par une recherche d'efficacité,

transforme profondément l'exercice des droits fondamentaux : s'informer, se former, se soigner, voter ou solliciter une aide sociale suppose souvent une maîtrise minimale des outils numériques. Pour une partie de la population, cette transition constitue un levier d'autonomie ; pour d'autres, elle devient un facteur d'exclusion. En Wallonie comme à Bruxelles, les inégalités d'accès, d'équipement et de compétences menacent l'égalité réelle devant les droits et interrogent la capacité des politiques publiques à garantir une citoyenneté pleinement inclusive.

Quand le numérique devient barrière

Le numérique peut devenir une barrière quand l'accès à un droit dépend d'outils ou de compétences que toutes et tous ne possèdent pas. Face à cette dépendance croissante aux outils numériques, l'inclusion numérique devient une condition d'accès aux droits fondamentaux. La fracture numérique n'est plus seulement une question technique ; elle est sociale, territoriale et générationnelle. Garantir l'accès effectif aux droits passe désormais par une politique publique coordonnée en matière d'inclusion numérique, qui combine équipement, formation et accompagnement humain. Sans cela, la digitalisation des services accentue les inégalités au lieu de les réduire.

Le numérique comme vecteur d'accès aux droits fondamentaux

L'enjeu principal de l'inclusion numérique de toutes et tous est d'assurer que la transformation numérique renforce les droits plutôt qu'elle ne les conditionne. Cela implique de garantir à chacun les moyens matériels, cognitifs et juridiques d'exercer pleinement sa citoyenneté dans l'espace numérique.

En Wallonie comme à Bruxelles, la transition numérique reconfigure l'exercice de plusieurs droits fondamentaux. Le droit à l'information dépend désormais d'un accès régulier à Internet et d'une capacité à comprendre les démarches

en ligne, conditionnant la possibilité même de s'informer ou de suivre l'action publique. L'accès aux services publics essentiels — qu'il s'agisse d'éducation, de santé ou d'emploi — passe par la maîtrise de portails et d'applications administratives devenus incontournables. Enfin, la digitalisation soulève la question du droit à la vie privée : l'usage massif de données personnelles exige une vigilance que toutes et tous ne peuvent exercer avec la même aisance. L'enjeu central est donc clair : faire du numérique un levier d'égalité et non un filtre conditionnant l'accès effectif aux droits et à la citoyenneté.

Parcours d'obstacles

Sans accès numérique de qualité, sans compétence suffisante ou sans solution hors ligne, l'exercice des droits devient partiel. L'accès à l'information, aux services ou à la participation suppose aujourd'hui une connexion stable, un équipement adéquat et la capacité d'utiliser des interfaces complexes. L'absence d'un seul de ces éléments transforme un droit formel en parcours d'obstacles.

L'indicateur éducationnel, qui combine les dimensions de l'illettrisme et de l'illectronisme, met en évidence une double vulnérabilité sociale : celle de ne pas maîtriser suffisamment la lecture, l'écriture ou la compréhension de l'écrit administratif, et celle de ne pas savoir utiliser les outils numériques nécessaires pour accéder à ces mêmes informations. Cette combinaison crée une dépendance structurelle à l'assistance administrative - travailleurs sociaux, médiateurs ou proches - pour accomplir les démarches les plus élémentaires, comme demander une allocation, prendre un rendez-vous médical ou remplir une déclaration fiscale. Cette dépendance fragilise la confidentialité, l'autonomie et la dignité des personnes concernées, tout en renforçant les inégalités entre citoyens capables d'agir seuls et ceux qui doivent constamment solliciter l'aide d'autrui pour exercer leurs droits fondamentaux.

Mesurer l'accès effectif : vers des indicateurs d'équité numérique

Les chiffres tirés de l'ISADF (Droit à l'information, à l'usage du numérique, des technologies de l'information et de la communication (Numérique)) transmis par l'IWEPS¹ sont relativement parlants :

- Plus de la moitié de la population exprime une crainte par rapport aux technologies du numérique
- Le même pourcentage exprime leur manque de confiance dans les services en ligne
- Moins de la moitié de la population estime que les technologies numériques rendent la vie plus facile.

Si on retient les constats du Baromètre de l'inclusion numérique 2024 de la Fondation Roi Baudouin, on garde à l'esprit que :

- Le Baromètre 2024 indique que « 40 % des Belges âgés de 16-74 ans sont en situation de vulnérabilité numérique (32 % faibles compétences + 8 % non-utilisateurs) »
- Des inégalités fortes existent selon le niveau d'éducation, revenus, santé. Par exemple, « 70 % des personnes peu ou pas diplômées sont en vulnérabilité numérique contre 16 % de celles diplômées de l'enseignement supérieur. »

Pour un indicateur d'équité numérique

Sur base de ces constats, ce serait inédit et intéressant de créer un indicateur d'« équité numérique ». Il permettrait de mesurer non seulement l'accès technique au numérique, mais aussi la capacité réelle de chacun à en tirer bénéfice dans l'exercice de ses droits. Sa mesure devrait combiner des indicateurs d'équipement, de compétence, d'usage, d'autonomie, de confiance et d'équité. Chacune de ces composantes pourrait être monitorée sur base des indicateurs suivants :

1. Accès et infrastructure : proportion de ménages disposant d'un accès Internet haut débit, d'un équipement personnel adapté, et

distance moyenne au point d'accès public le plus proche

2. Compétences numériques : part de la population maîtrisant les tâches de base (recherche d'informations, démarches administratives, sécurité en ligne). Ces données peuvent être issues d'enquêtes régionales ou d'auto-évaluations (Pix).
3. Usage effectif des droits : taux de recours aux services publics en ligne (emploi, santé, fiscalité, logement) rapporté à la population éligible, et taux d'abandon ou d'échec dans ces démarches
4. Autonomie et accompagnement : part des usagers ayant recours à une aide humaine pour réaliser leurs démarches numériques, indicateur clé de dépendance administrative
5. Confiance et protection : niveau de confiance dans les services en ligne et perception de la sécurité des données personnelles
6. Équité territoriale et sociale : différenciation systématique des indicateurs selon le revenu, l'âge, le niveau d'éducation et le territoire (urbain, rural).

Un tel indice synthétique d'équité numérique permettrait d'évaluer si la transition numérique réduit ou creuse les inégalités dans l'accès aux droits fondamentaux.

Vers une citoyenneté numérique inclusive

Construire une citoyenneté numérique inclusive exige de considérer le numérique comme un droit en soi, condition d'accès à tous les autres. Les études récentes montrent que les inégalités persistent malgré les progrès d'équipement. Pour y répondre, les politiques publiques doivent dépasser la simple logique d'accès matériel et viser l'autonomie réelle des citoyen.nes. Cela implique de renforcer l'éducation critique au numérique dès l'école, de financer durablement les espaces publics numériques et les médiateurs de terrain, d'imposer aux administrations une obligation d'alternative non-numérique, et

d'intégrer des indicateurs d'inclusion numérique dans l'évaluation des politiques sociales. En Wallonie comme à Bruxelles, une gouvernance partagée entre acteurs publics, privé, associatifs et citoyens pourrait garantir que la transition digitale serve la justice sociale plutôt que la complexité administrative. Il serait intéressant de travailler à décloisonner les politiques publiques en définissant par exemple le rôle des différents acteurs de terrain dans la chaîne d'accompagnement : CPAS, associations d'éducation permanente, EPN et ISP. Ce tout en mettant en œuvre,

à différents niveaux, des coopérations intersectorielles : social, formation, éducation ou encore publique, associative et privée.



¹ <https://isadf.iweps.be/index.php?action=droit&droit=06>

MATÉRIELS ET LOGICIELS POUR LES INSTITUTIONS : UNE CHASSE GARDÉE AMÉRICAINE ?

Par Nicolas PETTIAUX
Professeur de mathématique et de physique,
navigateur, sculpteur, musicien, auteur

La transformation numérique des administrations et services publics belges constitue un enjeu majeur de souveraineté, d'efficacité et de transparence démocratique. Pourtant, un examen attentif des marchés publics révèle une dépendance croissante vis-à-vis des géants technologiques américains, communément appelés GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft). Cette situation soulève des questions fondamentales : les appels d'offres publics en Belgique sont-ils structurés de manière à favoriser ces acteurs dominants ? Quelles sont les conséquences pour l'autonomie numérique du pays ? Et surtout, quelles alternatives existent pour garantir un écosystème numérique public véritablement souverain et ouvert ?

Un constat préoccupant : l'hégémonie des solutions propriétaires

L'analyse des marchés publics belges en matière de solutions numériques révèle une tendance

lourde : la très grande majorité des contrats sont attribués à des fournisseurs proposant des solutions propriétaires, principalement issues des écosystèmes Microsoft, Google et Apple. Qu'il s'agisse de systèmes d'exploitation, de suites bureautiques, de plateformes collaboratives ou de services cloud, les administrations fédérales, régionales, communautaires et locales s'appuient massivement sur ces technologies américaines. Une étude du marché des logiciels dans les administrations publiques belges menée en 2022 révèle que plus de 85% des postes de travail administratifs fonctionnent sous Windows avec la suite Microsoft Office, tandis que les alternatives libres ne représentent qu'une portion marginale, souvent cantonnée à des projets pilotes sans lendemain.

Cette situation ne résulte pas d'un hasard. Elle s'explique par plusieurs facteurs conjugués : des habitudes ancrées depuis plusieurs décennies, des stratégies commerciales agressives incluant des offres initiales attractives pour le secteur

éducatif, une formation des agents publics centrée sur ces outils, et surtout, des cahiers des charges qui, explicitement ou implicitement, orientent les choix vers ces solutions dominantes.

Dans le secteur éducatif belge, particulièrement sensible car il façonne les compétences numériques des générations futures, la situation est encore plus marquée. Les établissements scolaires, de l'enseignement fondamental au supérieur, déploient majoritairement des écosystèmes Microsoft 365 ou Google Workspace for Education, créant ainsi une acculturation précoce aux interfaces et logiques de ces plateformes. Le contrat-cadre signé en 2020 entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et Microsoft pour équiper les écoles illustre cette tendance : malgré l'existence d'alternatives libres, c'est la solution propriétaire qui a été retenue, engageant des centaines d'établissements dans un écosystème fermé pour plusieurs années.

Les mécanismes de verrouillage dans les appels d'offres

Les appels d'offres publics, censés garantir la transparence et la concurrence, comportent souvent des biais structurels qui favorisent les acteurs établis. Le phénomène du «vendor lock-in» (verrouillage propriétaire) commence dès la rédaction des cahiers des charges, où les spécifications techniques font régulièrement référence à des fonctionnalités spécifiques des solutions dominantes, rendant difficile, voire impossible, la candidature d'alternatives.

Par ailleurs, les critères d'évaluation privilégient fréquemment des aspects où les grands acteurs excellent : support commercial étendu, certifications diverses, références clients nombreuses, intégration avec d'autres outils propriétaires déjà en place. Ces exigences, bien que légitimes en apparence, créent des barrières à l'entrée considérables pour des solutions alternatives, notamment libres et open source.

La question de l'interopérabilité illustre parfaitement ce paradoxe. Alors que les logiciels libres respectent généralement les standards ouverts garantissant l'interopérabilité, les cahiers des charges exigent souvent une compatibilité parfaite avec les formats propriétaires dominants

(formats Microsoft Office, intégration avec Active Directory, etc.), créant ainsi un avantage compétitif artificiel pour les solutions propriétaires. Un exemple frappant est celui des appels d'offres pour les systèmes de gestion documentaire dans les administrations communales belges : les spécifications techniques mentionnent régulièrement la nécessité d'une «intégration transparente avec SharePoint» ou d'une «compatibilité totale avec les formats .docx et .xlsx», excluant de facto les solutions basées sur des standards ouverts comme ODF (Open Document Format).

Enjeux de souveraineté numérique et protection des données

La concentration des données publiques et des infrastructures numériques entre les mains d'entreprises américaines pose des questions cruciales de souveraineté. Le Cloud Act américain, adopté en 2018, permet aux autorités américaines d'accéder aux données stockées par des entreprises américaines, même lorsque ces données sont physiquement hébergées en Europe. Cette extraterritorialité juridique crée une vulnérabilité structurelle pour les données sensibles des administrations et citoyens belges.

Le cas du Centre de services partagés de l'Autorité fédérale belge (Smals) illustre cette problématique. Bien que des efforts soient faits pour développer des solutions internes, la dépendance aux infrastructures cloud des GAFAM reste forte. La migration du SPF Finances vers des solutions cloud en 2019, bien que justifiée par des arguments de modernisation, a soulevé des inquiétudes quant à la protection des données fiscales des citoyens belges.

Les révélations successives concernant la surveillance de masse (affaire Snowden), les failles de sécurité majeures, et les pratiques de collecte de données à des fins commerciales des grandes plateformes interrogent la pertinence de confier l'infrastructure numérique publique à ces acteurs. Au-delà des aspects juridiques se pose la question de la pérennité : que se passerait-il si un fournisseur décidait unilatéralement de modifier ses conditions tarifaires, de cesser le support d'un produit, ou de limiter l'accès à certaines fonctionnalités ?

Le coût réel de ces solutions propriétaires dépasse largement les montants affichés dans les contrats initiaux. Les licences par utilisateur, les mises à jour forcées, les formations nécessaires à chaque nouvelle version, et surtout les coûts de sortie en cas de changement de fournisseur, créent une dépendance économique insoutenable à long terme pour les finances publiques.

Les alternatives libres et open source : un potentiel inexploité

Face à cette situation, des alternatives crédibles et éprouvées existent. Les logiciels libres et open source offrent des solutions fonctionnelles, sécurisées et souveraines pour l'ensemble des besoins des administrations publiques. LibreOffice représente une alternative mature à Microsoft Office, capable de gérer l'ensemble des formats bureautiques. Les distributions Linux, notamment Ubuntu, Debian ou Fedora, offrent des systèmes d'exploitation robustes et gratuits. Nextcloud propose des services de cloud collaboratif respectueux de la vie privée. Matrix et Jitsi constituent des plateformes de communication sécurisées.

Ces solutions présentent des avantages considérables : absence de coûts de licence, transparence du code permettant des audits de sécurité, respect des standards ouverts garantissant l'interopérabilité, possibilité de personnalisation selon les besoins spécifiques, et surtout, indépendance vis-à-vis des stratégies commerciales de fournisseurs étrangers.

Plusieurs administrations européennes ont franchi le pas avec succès. Munich a migré son administration vers Linux (avant un retour controversé suite à des pressions politiques et commerciales), la gendarmerie française utilise massivement Ubuntu, l'administration espagnole développe des solutions libres, et récemment, l'État français a lancé des initiatives ambitieuses de migration vers le libre. Ces exemples démontrent la faisabilité technique et économique de telles transitions.

En Belgique même, certaines initiatives locales méritent d'être soulignées. La commune de Schaerbeek a expérimenté dès 2015 l'utilisation

de LibreOffice dans certains services administratifs, démontrant la viabilité technique de cette transition. La ville de Gand a développé des politiques favorables aux formats ouverts pour ses documents administratifs. L'Université libre de Bruxelles (ULB) héberge plusieurs projets open source et promeut l'utilisation de logiciels libres dans certains départements, notamment en informatique et en sciences. Il en est de même à l'Université catholique de Louvain, par exemple avec le logiciel Orthanc développé par le professeur Sébastien Jodogne.

L'ASBL EduCode, organisation belge dédiée à la promotion du logiciel libre et open source dans l'éducation, travaille depuis plusieurs années à sensibiliser les écoles et administrations aux alternatives libres. Des projets comme celui du Laboratoire Numérique Polyvalent Mobile (LNPM), intégrant des outils libres comme GeoGebra, Python et des calculatrices programmables open source, démontrent qu'une approche pédagogique cohérente basée sur le libre est non seulement possible mais pédagogiquement enrichissante.

La Région wallonne a lancé en 2021 l'initiative Digital Wallonia, qui, bien que n'étant pas exclusivement orientée vers le libre, inclut des réflexions sur la souveraineté numérique. Cependant, dans la pratique, les marchés publics régionaux continuent largement à privilégier les solutions propriétaires. La récente modernisation du portail citoyen wallon, confiée principalement à des entreprises travaillant avec des technologies propriétaires, illustre ce décalage entre ambitions affichées et réalité des marchés publics.

Obstacles structurels et résistances au changement

Plusieurs obstacles freinent l'adoption de solutions libres dans les marchés publics belges. Le premier est d'ordre culturel : les agents publics et décideurs sont formés depuis des décennies aux outils propriétaires, créant une zone de confort difficile à quitter. La résistance au changement, légitime dans toute organisation, se trouve renforcée par l'absence de formation adéquate aux alternatives libres.

Recommandations pour une politique numérique publique souveraine

Pour inverser cette tendance et construire une véritable souveraineté numérique publique, plusieurs mesures structurelles s'imposent. Premièrement, une révision en profondeur des pratiques de rédaction des cahiers des charges est indispensable. L'obligation de spécifier uniquement des fonctionnalités et standards ouverts, sans référence à des produits spécifiques, doit devenir la norme. Le principe «open source by default» pourrait être inscrit dans la législation sur les marchés publics, inversant la charge de la preuve : le choix d'une solution propriétaire devrait nécessiter une justification explicite.

Deuxièmement, la formation des agents publics et des décideurs aux alternatives libres doit être systématisée. Des programmes de formation continue, l'intégration de ces compétences dans les cursus de formation des fonctionnaires, et la valorisation des expertises open source dans les profils de postes contribueraient à normaliser ces alternatives.

Troisièmement, la création d'un pool de compétences mutualisé au niveau fédéral pourrait accompagner les administrations dans leurs migrations vers le libre. Ce centre de ressources fournirait expertise technique, retours d'expérience, solutions préconfigurées et support, réduisant ainsi les risques perçus de la transition.

Quatrièmement, une approche progressive mais déterminée de migration est recommandée. Plutôt qu'un «big bang» risqué, une stratégie par composants (bureautique d'abord, puis systèmes d'exploitation, ensuite services cloud, etc.) permet d'accumuler expertise et confiance. Les formats de documents ouverts (ODF) devraient être imposés comme standard pour tous les échanges avec l'administration, forçant ainsi l'écosystème à s'adapter.

Cinquièmement, le développement ou le soutien à des solutions libres européennes ou belges mérite d'être encouragé. Les marchés publics pourraient favoriser, à qualité égale, les solutions développées localement ou par des entreprises européennes spécialisées dans

Le deuxième obstacle est économique et politique. Les grandes entreprises technologiques déploient des stratégies de lobbying sophistiquées auprès des décideurs politiques et administratifs. Les offres commerciales initiales attractives (gratuité ou tarifs réduits pour l'éducation) créent une dépendance progressive dont le coût réel n'apparaît qu'à long terme. En Belgique, les accords préférentiels négociés par Microsoft avec les différents niveaux de pouvoir ont progressivement installé une dépendance structurelle. Le passage de licences perpétuelles à des modèles d'abonnement (Office 365, Microsoft 365) a multiplié les coûts récurrents pour les administrations, sans que cette évolution ne suscite de remise en question stratégique majeure.

Le troisième obstacle réside dans la fragmentation institutionnelle belge. Avec des compétences réparties entre niveaux fédéral, régional, communautaire et local, la coordination d'une politique numérique cohérente s'avère complexe. Chaque niveau développe ses propres stratégies, souvent sans concertation, empêchant les économies d'échelle et le partage d'expériences. Ainsi, pendant que la Communauté flamande développe sa propre stratégie numérique éducative, la Fédération Wallonie-Bruxelles signe des contrats différents avec les mêmes fournisseurs, perdant tout pouvoir de négociation collective. Les communes, laissées à elles-mêmes, font face individuellement aux géants technologiques, dans un rapport de forces totalement déséquilibré. Le CIRB (Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise) et le CEVI (Centre d'Expertise Informatique de la Région de Bruxelles-Capitale) tentent de mutualiser certaines ressources pour la région bruxelloise, mais leur action reste limitée par les choix stratégiques des institutions clientes.

Enfin, l'argument de la compatibilité est régulièrement avancé : «nous devons utiliser les mêmes outils que nos partenaires externes». Cette logique circulaire perpétue la domination des solutions propriétaires, alors que l'adoption généralisée de standards ouverts par les administrations publiques créerait précisément l'environnement d'interopérabilité recherché.

L'open source, créant ainsi un écosystème économique local autour de ces technologies. La Belgique dispose de talents et d'entreprises compétentes dans le domaine du logiciel libre (comme la société coopérative IT3 à Liège, ou encore les nombreux développeurs belges contribuant à des projets open source internationaux). Un soutien structurel à cet écosystème, via des marchés publics orientés vers le libre, pourrait créer des emplois locaux qualifiés tout en renforçant l'autonomie numérique du pays. L'organisation de conférences comme EducaLibre, qui réunira en 2026 des acteurs européens du libre éducatif à Bruxelles, témoigne de la vitalité de cette communauté et du potentiel inexploité de ces réseaux.

Conclusion

Les appels d'offres publics en Belgique pour les solutions numériques constituent effectivement, dans leur pratique actuelle, une chasse gardée pour les plateformes américaines. Cette situation n'est cependant pas inéluctable. Elle résulte de choix politiques, de pratiques administratives et de logiques économiques qui peuvent être questionnés et modifiés.

La souveraineté numérique n'est pas qu'un concept théorique : elle conditionne la capacité de l'État à protéger les données de ses citoyens, à garantir la continuité de ses services, à maîtriser ses dépenses publiques et à préserver son autonomie décisionnelle. Les logiciels libres et open source offrent une voie crédible vers cette souveraineté, à condition d'une volonté politique claire et d'investissements coordonnés dans la formation, l'accompagnement et le développement de compétences locales.

L'enjeu dépasse la simple question technique ou budgétaire : il s'agit de définir quel modèle de société numérique nous souhaitons construire. Un modèle fondé sur la transparence, l'ouverture, le partage des connaissances et l'autonomie collective, ou un modèle de dépendance envers des oligopoles privés étrangers ? La réponse à cette question se joue dans chaque appel d'offres, dans chaque cahier des charges, dans chaque décision d'achat public. Il est encore temps de reprendre en main notre destin numérique collectif.

Petit pense-bête...

- **Contrat FWB-Microsoft 2020 : illustre la domination dans l'éducation**
- **Smals et SPF Finances : questions de souveraineté des données**
- **Commune de Schaerbeek : pionnière avec LibreOffice dès 2015**
- **Ville de Gand : promotion des formats ouverts**
- **ULB : hébergement de projets open source**
- **ASBL EduCode et LNPM : initiatives pédagogiques concrètes avec le libre**
- **Digital Wallonia : décalage entre discours et pratique**
- **CIRB/CEVI Bruxelles : tentatives de mutualisation régionale**
- **IT3 Liège : exemple d'entreprise belge du libre**
- **EducaLibre 2026 : dynamique communautaire européenne à Bruxelles**
- **Statistiques : 85% des postes sous Windows/Office dans les administrations**
- **Exemples d'appels d'offres : biais vers SharePoint et formats propriétaires**

« Un jour, je suis allé à la commune demander un certificat de bonne vie et mœurs. L'employée m'a dit de le demander en ligne mais comme je n'ai pas d'imprimante, je ne peux pas l'imprimer... J'ai dû faire un esclandre pour obtenir le document... »

« Le problème, quand on nous pose des questions sensibles (comme sur la santé, nos origines, etc.), c'est le traitement des données. Pour l'instant, il y a beaucoup de données qui ne sont pas regroupées au niveau de l'administration : une donnée rentrée au service public santé n'est pas encore communiquée au service pension ou à des acteurs privés, mais il y a beaucoup de pression pour intégrer toutes ces bases de données. »

« Le problème de recoupement des données, il est effectif dans le privé. Toutes nos données de navigation sur Internet sont collectées par les entreprises. On nous sert des publicités qui orientent notre façon de penser. Ça va même jusqu'à des applications politiques, comme Cambridge Analytica, qui a utilisé des données des internautes pour façonner des décisions politiques. »

« On se plaint des difficultés qu'on a avec l'administration, mais on ne se rend pas compte que quand on va sur Amazon ou sur Youtube, on vend notre âme au diable. Chaque fois que je clique, j'accepte qu'on lise mes données. Parfois, on devrait se dire « heureusement que c'est un peu compliqué dans l'administration, et dommage que ce soit si facile dans le commercial ». »

« Parfois, sur Internet, c'est compliqué. Il arrive que des sites ne fonctionnent pas et il faut tout refaire depuis le début. Ça prend un temps fou. Parfois, le vocabulaire est incompréhensible (comme le vocabulaire juridique, par exemple). Il arrive aussi qu'on n'ait plus nos mots de passe (c'est infernal de garder tous ces mots de passe) ou on a le bon mot de passe mais ça ne fonctionne quand même pas. Donc parfois, on abandonne... »

« Le résultat, c'est que ça devient tellement complexe qu'on abandonne les démarches. Pas seulement pour des raisons techniques. En Europe, le non-recours au droit est estimé à une moyenne de 30 %. Ça veut dire qu'il y a 30 % de personnes qui pourraient avoir droit à des aides, à des revenus complémentaires, et qui n'y font pas appel. Quand on ne comprend pas les questions, le problème se pose, que ce soit sur papier ou par voie digitale, mais si on ajoute l'obstacle de la digitalisation, ça augmente la difficulté. »

LE NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE SELON MICROSOFT

Par **Benoit PIGEON**
Enseignant

Depuis plus de 30 ans, le débat sur l'utilisation du numérique comme outil d'apprentissage dans l'enseignement est connu. Les tableaux blancs interactifs se sont généralisés dans les classes. Les tablettes tactiles ou les chromebooks sont prêtés. Le Wifi est disponible. Les outils « cloud »¹ et les adresses de courriers électroniques sont parfois imposés. Mais, finalement, est-ce que ces outils ont amélioré l'apprentissage des élèves et augmenté leur autonomie face à l'informatique ?

Entre les tenants du tout numérique et les luddites² contre toute informatique, les opinions sont tranchées empêchant tout questionnement de fond. Cependant, peu à peu, l'informatique s'immisce dans le monde scolaire, d'une toute autre manière, dans l'organisation de l'école et des élèves.

Déjà depuis une dizaine d'années, le bulletin électronique s'est imposé quasiment dans toutes les écoles secondaires. Mais, de plus en plus d'écoles font le choix d'un outil informatique tels que SmartSchool ou Cabanga dans l'organisation de la vie scolaire, remplaçant de fait le

journal de classe. Ces plate-formes contiennent l'horaire et le planning des élèves, les remarques pédagogiques et disciplinaires, leur absence, leurs notes d'évaluations...

Un choix « tout Microsoft » ?

Le pacte d'excellence soutient l'autonomie des chefs d'établissement. Cependant, l'administration leur impose l'utilisation de Windows et de ses logiciels bureautiques. Il y a donc déjà un biais entretenu par la FWB (Fédération Wallonie-Bruxelles) sur un choix informatique. Il est notable que le site de la FWB (cfwb.be) continue de fournir des documents au format exclusivement de Microsoft, alors que d'autres formats standardisés et répondant aux mêmes fonctions existent.

Avec le pacte pour un enseignement d'excellence, une aide financière est proposée aux établissements scolaires, y compris pour certains logiciels libres. Le cahier des charges « sur-mesure » est pourtant taillé pour le système d'exploitation de Microsoft et travailler avec des systèmes d'exploitations libres utilisant GNU/Linux

1 Terme totalement commercial désignant le fait que le traitement de l'information se fait sur un ordinateur distant.

2 Le luddisme est un terme qui fait référence à un conflit social du début du XIX^e siècle en Angleterre où les métiers à tisser étaient cassés par leurs ouvriers. Il désigne actuellement une attitude technophobe où toute évolution technologique est considérée comme délétère.

doit rester un choix assumé exclusivement par l'établissement scolaire – direction et équipe éducative –³. Doit-on en conclure que la FWB assume le choix d'« un tout Microsoft » ?

Office 365, non conforme au RGPD, gratuit pour les écoles

De plus, la FWB, via son prestataire ETNIC, fournit gratuitement la suite Microsoft Office 365 aux écoles⁴ ⁵. La FWB continue à favoriser Microsoft malgré le coût que cela engendre pour ses finances⁶. Comment une direction d'école, en manque constant de moyens financiers et humains, pourrait-elle faire un autre choix vis-à-vis de son Pouvoir Organisateur ?

Il est notoire que la suite Microsoft Office 365 ne respecte pas le RGPD⁷ ⁸. Microsoft se décharge de toutes responsabilités par sa licence, c'est donc la direction de l'établissement qui devra assumer en cas de plainte. Cette direction est donc prise « entre le marteau et l'enclume », entre Microsoft et le RGPD.

Obsolescence programmée

De plus, avec la fin de Windows 10 prévu dans un an, toutes les sommes investies par la FWB, mais aussi par les parents et les Pouvoirs Organisateurs (PO) partiront en fumée. Cette course aux versions imposées par une seule société est non seulement préjudiciable aux finances de la FWB, mais aussi à l'environnement. Le coût environnemental d'un ordinateur est majoritairement dans sa production ($\pm 70\%$)⁹. En effet, en ne permettant pas de migrer certaines machines en Windows 11 (sous prétexte qu'elle ne serait pas assez puissante), ces machines risquent de se retrouver à la casse, à moins de les réinstaller avec des

logiciels plus performants tels que GNU/Linux ... Finalement, est-ce réellement un choix rationnel ce « tout Microsoft » ?

Des enseignants souvent non-autonomes

L'étymologie du mot « autonomie » vient de « auto » (soi-même) et « nomos » (règles).

Est autonome celui qui peut produire ses propres règles.

Dans un cadre informatique, on peut dire qu'on est autonome lorsque l'on maîtrise le fonctionnement d'un ordinateur et de ces logiciels d'application, que l'on peut l'adapter à ses besoins ou s'adapter face à une erreur, un dysfonctionnement. Une simple utilisation passive n'est donc pas une maîtrise, une preuve d'autonomie. Il y a évidemment des degrés d'autonomie. Il n'est pas nécessaire d'être développeur informatique pour être autonome. Mais l'informatique, qu'on le veuille ou non, est faite d'abstractions. Sa compréhension et sa maîtrise demandent d'intégrer les concepts sous-jacents. Prenons l'exemple simple du traitement de texte. On peut utiliser Words 365 ou LibreOffice Writer et produire un document. Ceci ne montre en rien une maîtrise du traitement de texte, si on est « perdu » quand on doit passer de l'un à l'autre. Par contre, par comparaison entre les deux applications, si on comprend les concepts sous-jacents tels que la police de caractères, le paragraphe, la pagination, les caractères non-imprimables, ... , alors non seulement on pourra produire des documents dans les deux applications, mais aussi dans toutes autres applications (futurs) de traitements de texte. On pourra même produire des documents compatibles entre ces applications. Comme la

3 Q51 : «Cependant, travailler avec des logiciels libres reste un choix assumé par l'établissement scolaire – direction et équipe éducative » in <https://mes-outils-numeriques.cfwb.be/pouvoirs-organismateurs-et-directions-decole/faq-pour-les-pouvoirs-organismateurs-et-les-directions/>

4 <https://www.microsoft.com/fr-be/education/products/office?market=be>

5 <https://www.etnic.be/nos-actualites/detail-actualite/marche-office-365-pour-letnic-et-le-mfw-b/>

6 En fait, ETNIC négocie en un seul paquet pour la partie administrative de la FWB et la partie pédagogique des écoles. L'augmentation de volume permet de mieux négocier le prix.

7 RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

8 <https://www.village-justice.com/articles/utilisation-microsoft-365-est-pas-conforme-rgpd,54051.html>

9 <https://www.greenit.fr/impacts-environnementaux-du-numerique-en-france/>

ANALYSE

majorité de la population, les enseignants sont souvent des utilisateurs passifs n'ayant pas un degré d'autonomie face à l'informatique. Ceci ne signifie pas que tous sont incompetents, mais qu'il est nécessaire que de vraies formations pour les enseignants mettent en lumière les concepts de base de différentes applications (traitement de texte, tableur, infographie, utilisation du Web ou du mail, ...) afin qu'ils puissent les transmettre aux élèves. Pour réellement comprendre l'informatique à long terme, il est nécessaire de diversifier les outils informatiques maintenant.

L'impossible autonomie informatique des élèves

L'informatique, comme outil d'apprentissage, a montré qu'elle pourrait être contre-productive. Les médias ont fait état d'une baisse de niveaux des élèves attribuée à l'utilisation abusive des écrans en Suède¹⁰. Au mieux, l'impact de l'utilisation de l'informatique serait neutre¹¹. Il reste cependant, que si elle est utilisée de façon non-exclusive, elle permet de faire varier les activités d'apprentissage et de maintenir l'attention des élèves. Les différents référentiels de la FWB liés à l'informatique prônent un objectif d'autonomie des élèves. Au vu des points précédents, c'est une gageure. En tant que matière à part entière, le choix de FWB a été de disperser les compétences informatiques dans divers cours. Pourtant, cet outil prend de plus en plus de place dans notre société. S'il existe une réelle volonté politique d'assurer une autonomie informatique à nos élèves, il est nécessaire de disposer d'un cursus cohérent. Mais loin de n'être qu'un cours « technique », ce qu'il doit être aussi, il devrait être un cours sur les enjeux sociétaux de l'informatique.

Entre autres :

- mettre en avant le fait de voir l'informatique comme un outil et non comme un objet de valorisation sociale

10 <https://www.courrierinternational.com/article/education-apres-avoir-mise-sur-le-numerique-a-l-ecole-les-pays-scandinaves-font-machine-arriere>

11 <https://shs.cairn.info/revue-education-et-societes-2021-1-page-37?lang=fr#s1n6>

12 <https://office.developpez.com/actu/339056/L-Allemagne-dit-non-a-l-offre-Microsoft-365-dans-ses-ecoles-estimant-qu-elle-n-est-pas-conforme-au-RGPD-en-raison-de-problemes-de-confidentialite/>

- faire un contre-poids aux propagandes commerciales
- sensibiliser à l'utilisation des différents réseaux sociaux pouvant générer des effets néfastes (centralisation des communications, effet de bulle informationnel, cyberharcèlement, ...)
- sensibiliser à une utilisation critique de ce l'on appelle l'Intelligence Artificielle générative afin de mieux en mesurer les conséquences, les biais ou la fiabilité qu'ils doivent accorder à l'information générée
- transmettre les règles juridiques basiques liés à l'informatique (importance des licences d'utilisation, droit à l'image, RGPD ...).

Pour un respect des droits des élèves et une autonomie informatique des élèves

Certains professeurs pensent qu'ils sont en droit d'imposer à leurs élèves l'utilisation de Microsoft Office 365. Si l'utilisation de l'ancienne version d'Office sur poste-client ne posait pas de problème, celle d'Office 365 pose un réel problème légal, car Microsoft impose l'encodage du nom et du prénom de l'utilisateur. L'élève ou ses parents sont donc en droit de refuser l'utilisation de ce produit. C'est au professeur à s'adapter et non l'inverse. Le monde politique fait l'autruche, les directions se contorsionnent, mais c'est le droit des élèves qui est bafoué. Comment inculquer des notions de droit, si les adultes eux-mêmes ne les respectent pas ? Ce n'est pas le cas dans tous les pays européens.

Non à Office 365 dans les écoles

L'Allemagne a dit non à Office 365 dans les écoles¹².

Diverses administrations en Europe ont migré ou migrent massivement vers des solutions libres :

ANALYSE

- la ville de Lyon¹³
- le Land allemand de Schleswig-Holstein¹⁴;
- les écoles de la région de Valence¹⁵ et d'Estradamure¹⁶;
- le Danemark¹⁷ ;
- la Gendarmerie Française¹⁸

Une telle révolution serait possible s'il y avait une prise de conscience politique, une formation des fonctionnaires et des enseignants adéquate. Celle-ci aurait un coût initial, mais serait rentable non seulement financièrement, mais surtout pour un réel apprentissage informatique de nos élèves.



13 <https://www.it-connect.fr/lyon-va-abandonner-windows-et-office-au-profit-de-linux-et-onlyoffice/>

14 <https://www.rts.ch/info/monde/2025/article/l-allemande-defie-microsoft-un-land-opte-pour-les-logiciels-libres-28912724.html>

15 <https://www.neoprofs.org/t79493-espagne-la-region-de-valence-fait-50-millions-d-economies-en-passant-les-ecoles-sous-linux-et-libreoffice>

16 <https://www.silicon.fr/Thematique/open-source-1375/Breves/L-Estramadure-migre-40-000-stations-de-travail-sous-Debian-430700.htm>

17 <https://www.generation-nt.com/actualites/danemark-microsoft-linux-opensource-souverainete-europe-2058990>

18 <https://www.silicon.fr/Thematique/cloud-1370/Breves/La-gendarmerie-poursuit-sa-migration-vers-Linux-424887.htm>

MY-GOV : À LA POURSUITE DES IDENTITÉS MULTIPLES

Par Jean-Luc MANISE

MyGov est le portefeuille digital créé par l'État fédéral en exécution du règlement européen connu sous le nom d'eIDAS 2.0. Il part d'un constat : nous vivons, dans le monde réel comme dans le monde numérique, dans un monde d'identités déclaratives. Vous pouvez prendre un pseudonyme sur les réseaux sociaux et vous donnez un surnom dans la vie « réelle ». En réaction à ce constat d'identités multiples, privées et déclaratives, l'Union européenne a décidé de créer le portefeuille digital pour rassembler toutes ces identités dans un outil sécurisé, viable et... traçable. Aline Nardi, chercheuse au sein de l'unité Egov du CRIDS, faisait le point sur les enjeux pour la vie privée et la sécurité des citoyennes et citoyens lors de la matinée « Numérique et Droits humains » organisée à Namur le 20 février 2025. Nous rendons compte ici de ses propos afin de les rendre accessibles à un auditoire plus large.

Une boîte à outil numérique très large

« Le portefeuille est censé être utilisable partout dans l'Union européenne, dans différents domaines de la vie sociale : pour faire des paiements, s'identifier auprès des administrations, pour le permis de conduire ou pour un permis de travail, etc. Il va aussi permettre d'obtenir et de partager des attestations électroniques d'attributs. Un exemple : vous partez en vacances et vous voulez une voiture. L'agence de location

va vous demander si vous avez votre permis de conduire. Grâce au portefeuille digital, vous allez pouvoir générer et transmettre une attestation électronique officielle le confirmant. Potentiellement, vous pourriez pouvoir signer votre contrat de location de la voiture avec votre portefeuille. »

11 attributs minimum

My-Gov comprendra au minimum 11 attributs dont votre adresse, votre sexe, état civil, composition de ménage, nationalité, diplômes et parcours professionnels, mandats de représentation d'une personne physique et/ou morale, permis de conduire. « On se trouve là devant un outil qui va être utilisé de manière très large, pour finalement numériser tous les aspects de la vie sociale, et réaliser la transition numérique, au cœur de la politique européenne. »

Une affaire dans le sac

L'adoption du portefeuille digital a été controversée, surtout en raison du calendrier qui a été adopté pour modifier le règlement européen sur l'identité numérique. Le 3 janvier 2022, la Commission propose de modifier le règlement e-ID. Le même jour, la même Commission fait une recommandation à l'intention des secteurs privés situés dans les états membres pour lancer la coopération pour établir une boîte à outil qui va permettre d'établir une architecture commune pour un nouveau portefeuille digital. « Là déjà,

on peut avoir une petite interrogation, puisque cette recommandation intervient au même moment que la proposition de modification. Ça veut dire que la Commission n'a presque aucun doute sur le fait que la proposition va passer. »

Déficit démocratique

La dynamique se poursuit. En février 2022, la Commission fait un appel d'offres pour lancer cette fameuse architecture commune sur base de projets de pilotes. Une semaine après cet appel d'offres, une version intermédiaire de l'architecture technique est publiée. Cela continue. Le 26 janvier 2023, on voit apparaître la publication d'une version plus aboutie de l'architecture, presque sa version finale. « Cela interroge quant à la prise en compte de la procédure législative de la proposition. Deux semaines seulement après la publication d'une architecture technique pratiquement finalisée, le Parlement entame la négociation entre les trois institutions européennes, le Parlement, le Conseil et la Commission. « Cette négociation, c'est le moment décisif de la gestion d'un projet : c'est le moment démocratique. »

Impasse sur un débat citoyen collectif sur l'identité électronique

La modification sera adoptée le 26 mars 2024. Elle entrera en vigueur en mai 2024 pour un lancement fin 2026. On voit bien que le déroulé du volet technique s'est fait indépendamment de la procédure législative, comme si tout était plié par avance. « C'est particulièrement étonnant. Au même moment une étude circulait qui indiquait que 71 % des belges ne voulaient pas d'une carte d'identité électronique. On a donc privé les citoyens d'une discussion collective sur leur identité électronique. C'est très fort parce qu'il y a des enjeux majeurs qui se cachent derrière l'adoption d'un tel outil, à savoir la souveraineté, la liberté et la sécurité. »

Les big techs à l'affût

Côté souveraineté, la question essentielle est de savoir qui va délivrer le portefeuille digital ? « Selon le règlement e-IDAS, ce sera soit un État membre comme c'est le cas chez nous avec

MyGov, soit ce sera une entreprise sur mandat d'un État membre, soit ce sera une entreprise, mais indépendamment d'un État membre. Donc on ouvre la porte à toute entreprise intéressée par la gestion du portefeuille digital. C'est une bonne nouvelle, surtout pour les géants du numérique, parce qu'ils commercialisent déjà des applications assez similaires. Google Wallet par exemple, vous permet de stocker vos cartes d'embarquement, mais aussi vos cartes de vente, vos clés de voiture numériques, votre carte d'identité et même vos certificats de vaccination COVID.

On va quand même très loin, et vu les ressources de ces entreprises, il n'y a pas réellement de doute sur le fait qu'elles pourront s'adapter aux spécifications e-IDAS. « Cela pose problème car l'Union européenne délègue la gestion d'une infrastructure critique pour le citoyen européen, celle de son identité numérique, à des entreprises qui sont soumises à des législations non-européennes. Les États-Unis ou la Chine ont un cadre légal qui permet au gouvernement de demander n'importe quelle information, sans que les entreprises puissent refuser. C'est donc un enjeu majeur de vie privée qui se pose. »

Faciliter le profilage

La Commission a demandé la mise en place d'un identifiant unique constant, c'est-à-dire un identifiant qui va vous suivre toute votre vie et qui ne pourra pas être modifié. Le registre national, par exemple, est un identifiant unique constant. La Commission a également souhaité que cet identifiant soit disponible à toutes les parties utilisatrices, secteur public comme secteur privé, ce qui signifie que son usage va fortement s'étendre dans de nombreuses applications qui touchent les différentes sphères de notre vie privée. « Pour son respect, il vaudrait mieux qu'il soit limité dans ses usages et sa portée car il y a un risque assez important de se faire profiler très facilement, grâce à la centralisation de toutes ces informations-là dans le portefeuille. »

Sur base volontaire

Reste que la Commission a prévu des garde-fous. Tout d'abord, il sera utilisable sur base volontaire

RENCONTRE

uniquement, tant pour les personnes morales que pour les personnes physiques. « Mais surtout, et là on veut remercier le Parlement européen, ne pas utiliser le portefeuille ne peut pas constituer un désavantage ou limiter la personne dans l'accès à tous ses services. Et l'expression « tous ses services » est à prendre au niveau le plus large. D'autres moyens d'authentification et d'identification devront être maintenus à la nuance près, et ça, c'est peut-être une grande nuance, que ces moyens d'authentification et d'identification soient déjà existants. On doit encore analyser ce que cette « nuance » aura comme portée et comme impact ».

Droit au pseudonyme

« Le droit au pseudonyme est conservé. Les entreprises et associations ne pourront pas refuser que vous utilisiez un pseudonyme pour entrer en relation avec elles, sauf s'il y a une exigence légale de connaître votre identité. Le portefeuille permettra ainsi de générer et stocker plusieurs pseudonymes. Ceux-ci, selon les actes d'exécution de la Commission, ne pourront pas être reliés à votre identité. Des dispositions devraient être prises pour faciliter la demande de suppression de certaines de vos données stockées sur le portefeuille. Vous pourrez aussi sélectionner les informations que vous souhaitez mettre à disposition du fournisseur de service, et les limiter au maximum si vous le souhaitez. »

Bientôt sur tous les écrans

« S'il a naturellement vocation à être présent sur tous les écrans numériques, smartphones, tablettes et autres objets connectés, le portefeuille digital doit être disponible hors ligne pour les zones non-couvertes et les personnes non-connectées. »

Je centralise, tu contrôles, il capitalise

Certes, comme souvent, le portefeuille digital va faciliter les démarches administratives, si du moins les applications développées se révèlent conviviales. Reste donc les risques à prendre en compte et la vigilance à porter sur quelques points essentiels : le risque de centralisation ou interconnexion excessive des données d'identité,

de santé, financières et administratives, ouvrant la voie à des formes de profilage ou de surveillance de masse. Le risque de manque de garantie effective du caractère volontaire, dans la mesure où l'accès à certains services pourrait à terme devenir conditionné à la possession d'un portefeuille digital. Le risque de perte de maîtrise du citoyen sur ses propres données, le risque de failles de sécurité. La difficulté d'accès pour les personnes peu à l'aise avec le numérique.

Bienvenue dans My-Gov...



L'ADMINISTRATION EST QUELQUE CHOSE QUE NOUS AVONS TOUTES ET TOUS EN COMMUN

Par Femke SNELTING
The Institute for Technology in the Public Interest (TITiPI)
Traduit du néerlandais par Jean-Luc MANISE

L'administration est quelque chose que nous avons toutes et tous en commun. Que l'on soit derrière ou devant le comptoir, que l'on scanne des tickets de caisse ou que l'on fasse des feuilles de calcul, que l'on rédige des documents ou que l'on remplisse des formulaires, que l'on demande des subventions ou que l'on fasse des rapports : l'administration prend souvent plus de place dans nos vies qu'on ne le voudrait. C'est un mal nécessaire, un sujet auquel on préfère consacrer le moins de temps possible. Pourtant, tous ceux qui ont lu jusqu'ici ce numéro spécial de Secouez Vous les idées ont compris que l'administration, et surtout l'administration numérique, mérite toute notre attention. Comme le dit l'artiste Kate RICH : « L'administration est quelque chose que nous avons tous en commun, que ce soit dans la vie artistique, domestique, universitaire ou entrepreneuriale. Elle est à la fois urgente et quotidienne, elle se présente dans des situations individuelles et collectives, mais elle est rarement appréciée et parfois même à peine remarquée. »

Effet miroir

Pour ce numéro, on est parti du principe que l'administration peut nous offrir à tous des possibilités de garder le contrôle sur nos organisations et nos vies communes. L'administration nous donne les outils nécessaires pour initier des changements, comprendre les processus, les diriger et les améliorer. C'est un moyen de nous organiser collectivement et ça aide à répartir équitablement les ressources dont on dispose ensemble. L'administration, lorsqu'elle est abordée avec soin et discernement, peut créer un espace de concertation et, surtout, de partage des responsabilités.

Pour les associations et les collectifs, l'administration fait office de miroir et de boussole : un moyen de regarder à la fois en arrière et en avant. Pensons à la façon dont les statuts, les plans annuels ou les budgets orientent la mission d'une organisation et constituent des fondements importants lorsqu'il faut prendre des décisions.

Alternatives concrètes

Là où l'administration est utilisée comme un instrument de surveillance, d'oppression et d'exclusion, les organisations de la société civile interviennent pour créer le temps et l'espace nécessaires grâce à leur sensibilité à la complexité. Les contributions de ce numéro montrent comment des organisations telles que Lire et Écrire, l'European Network of Cultural Centres (ENCC), la NURPA (Net Users' Rights Protection Association) ou encore le Comité Humain du Numérique sont à la croisée des activités quotidiennes et des développements mondiaux, offrent à la fois des réflexions et des alternatives concrètes.

L'administration sous l'emprise du Cloud

Le rêve d'une numérisation poussée des services publics et des échanges économiques entre les organisations, les gouvernements et les entreprises suit la ligne du progrès technologique sans limites : toujours plus de bande passante, des smartphones plus puissants, des forfaits de données plus généreux et un arsenal croissant de services Cloud. Une numérisation accrue semble donc être une bonne idée : si l'infrastructure est disponible, pourquoi ne pas en tirer le meilleur parti ? Les gouvernements s'appuient également de plus en plus sur le cloud et font appel à des Big Techs pour fournir des services essentiels. Mais le cloud Big Tech sape lentement mais sûrement les infrastructures et les services publics.

Les services cloud partent du principe que les services numériques peuvent être mis à jour en continu. Pour ça, il faut une infrastructure informatique évolutive et plein de gens avec des smartphones, qui sont tous fournis par des entreprises Big Tech cotées en bourse. Comme ces entreprises (Amazon, Alphabet, Meta, Microsoft) appartiennent à des actionnaires, elles doivent continuer à grandir. Ça veut dire qu'elles doivent vendre de plus en plus de données, de plus en plus vite, pour que leurs actionnaires puissent faire des profits. Une fois que toutes les bibliothèques seront numérisées et que toutes les chaînes d'info seront rachetées, on peut s'attendre à ce que les entreprises Big Tech cherchent de nouveaux domaines, comme l'éducation, la santé ou les services publics.

Dépendance

En attendant, on dépend de plus en plus des services numériques pour nos activités essentielles, tandis que les organisations remplacent leurs informaticiens par des gestionnaires de contrats. Les services numériques parlent le langage de la flexibilité, de l'adaptabilité et de l'individualité, mais les pratiques vraiment inventives, contextualisées et non conventionnelles s'épuisent ou, pire encore, deviennent difficiles à imaginer. On est maintenant devenus des « utilisateurs » ou des « groupes d'utilisateurs », dépendants de ChatGPT pour répondre aux questions les plus simples.

L'administration numérique rend apparemment plus faciles les actions qui nous demandent des efforts, mais en transférant ces actions à des plateformes, on transfère aussi notre sensibilité, notre discernement et, en fin de compte, notre expertise aux géants de la technologie.

Le mythe de la « dématérialisation »

La numérisation poussée entraîne les écoles, les organisations culturelles, les hôpitaux et toutes sortes de collectifs toujours plus profondément dans les méandres extractifs du Cloud. Elle crée de nouvelles dépendances et modifie les connaissances et l'expertise au sein des organisations. En reliant les bases de données et en utilisant des algorithmes de contrôle et de détection des fraudes, les régimes des travailleuses et travailleurs frontaliers s'immiscent dans nos activités quotidiennes. Cela limite la capacité des organisations à prendre leurs responsabilités selon leurs propres conditions.

Le prix du rêve du bureau sans papier

La transition vers l'administration numérique ne se fait pas par hasard dans une période de durcissement social, de militarisation et d'austérité. À un moment où on a besoin de toute la sagesse, la patience et la solidarité possibles pour faire face collectivement à des problèmes majeurs, la « dématérialisation » est présentée comme la solution à tout, de la crise écologique aux restrictions budgétaires. Mais comme on le sait tous maintenant, en réalité, il faut beaucoup d'eau, d'électricité et de matières premières pour maintenir cet ordre numérique. Alors que des développeurs et des cabinets de conseil sont engagés à des prix élevés pour réaliser le rêve du « bureau sans papier », on doit se demander qui profite vraiment de cette numérisation poussée.

CONCLUSION

Qu'est-ce qu'on gagne à ne plus imprimer nos factures ? Qui paie les coûts de l'infrastructure, des formations, de la maintenance ? Et qui supporte les coûts sociaux et écologiques d'un système qui compte constamment sur plus de données, plus d'énergie, plus d'extraction ? Nous voilà donc, seuls derrière un écran dans notre bureau à domicile, entourés d'applications qui déterminent ce qui est possible et imaginable.

Une matérialité désastreuse

Le collectif « Mauvaises Mines » le dit sans détour dans son édition « Le Fond de la Terre est rouge » : Si la « dématérialisation » devient de plus en plus la norme, elle repose aussi sur une matérialité désastreuse. Non seulement au Congo, mais aussi au Kanaky, en Ukraine et en Palestine, l'organisation numérique du monde engendre des violences sociales, raciales, patriarcales et écologiques. Le sang et l'esclavage coulent des corps vers les écrans. » En prêtant attention à l'impact à la fois banal et urgent de la numérisation de l'administration quotidienne, on peut peut-être mieux comprendre les conséquences mondiales qui se cachent derrière les plateformes de facturation électronique et les applications gouvernementales numériques. On doit regarder ces conséquences en face avant de se retrouver dans une impasse, avant de ne plus pouvoir imaginer d'alternative. Avant que l'ordre numérique ne nous prive des moyens et des pratiques qui nous permettent de nous organiser collectivement, et avant que la matérialité désastreuse sur laquelle reposent ces systèmes ne devienne irréversible.

Plus de solidarité, pas plus de numérisation

Ce numéro montre avant tout que l'accès aux services numériques est loin d'être une évidence. Pour beaucoup, être « toujours en ligne » n'est pas une option — parfois pour des raisons financières, parfois par manque de compétences numériques, parfois parce que ça ne répond tout simplement

pas à nos besoins. On veut pouvoir poser des questions à quelqu'un qui s'y connaît, quelqu'un qui écoute et réfléchit avec nous. On préfère se parler plutôt que de remplir un formulaire supplémentaire sur un écran. Ce dont on a besoin, ce n'est pas plus de numérisation, mais plus de solidarité. L'administration n'est pas une pratique inutile qu'il faut automatiser autant que possible, mais elle offre un espace pour l'action, l'intervention et le changement. C'est un moyen de résister aux promesses vides mais séduisantes des possibilités infinies offertes par l'administration numérique basée sur l'IA. Des plateformes commerciales qui nous font croire qu'on peut enfin « réaliser notre potentiel de croissance » (Odo), ou que « la vie est trop courte pour les tableurs » (Sage), ou encore plus fort, que grâce aux plateformes administratives numériques, « nous pouvons tout connecter et tout réaliser » (SAP).

Garder notre administration entre nos mains

Si nous voulons vraiment mieux nous connecter – les uns aux autres et à la terre qui nous entoure – alors moins de numérique est inévitable. Pas parce qu'on ne veut plus de technologie, mais parce que cet ordre numérique spécifique épuise les possibilités de vivre ensemble dans la solidarité, tant au niveau local que mondial. Vivre ensemble demande du temps, de l'attention, de la patience, de la proximité et une forme de complexité que les systèmes numériques qui nous sont proposés n'offrent justement pas. La numérisation est présentée comme la voie vers l'efficacité, la transparence et la transition écologique, mais son impact réel affecte les pratiques collectives, proches et lointaines. Ne laissons donc pas le réseau quotidien d'actions qui façonnent qui nous sommes et comment nous vivons ensemble être transféré à des outils encore plus axés sur l'IA. Il s'agit de ne pas laisser filer ce que nous avons déjà entre les mains : notre administration.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- <https://titipi.org/>
- Collectif Mauvaises Mines. Le fond de terre est rouge : stop extraction au Congo, 2025 https://stuut.info/IMG/pdf/le_fond_de_la_terre_est_rouge_fr_original.pdf



LÉGENDES PHOTOS



Pages de couverture

Une foule importante s'est rassemblée et brandit diverses banderoles : « Non à la déshumanisation. Des guichets pour accéder à nos droits ! », « Des guichets, pas des robots !!! » et « Internet c'est pas net ». Entre-temps, trois ans plus tard, la plupart des foyers belges sont raccordés à la fibre optique, ce qui leur offre une bande passante sans précédent à domicile.

Photo : Lire et Écrire, 2023



Pages 2

Un magasin à Utrecht, aux Pays-Bas, utilise non seulement le matériel de communication diffusé par les autorités, mais indique également clairement que les paiements en espèces ne sont pas acceptés.

Photo : TITiPI, 2026



Pages 3

Metro Porte de Halle, Bruxelles. Nous sommes ici pour rester, we blijven hier nog even hangen. Une publicité placée à côté d'un distributeur automatique tente de nous rassurer en deux langues. Bien que l'accès à l'argent liquide soit une obligation légale, les banques ont largement externalisé ce service à une société externe appelée CASH.

Photo : TITiPI, 2025



Pages 4 – 5

Sur la fenêtre de l'ancienne gare de Nivelles, une annonce manuscrite pour une plateforme numérique permettant de protéger son vélo électrique contre le vol.

Photo : Nathalie DAMMAN, 2026



Pages 6

À la gare de Namur, les voyageurs sont encouragés à acheter leur billet de train aux distributeurs automatiques. À côté du distributeur, des affiches montrent Jeanine, une joyeuse dame d'un certain âge, qui encourage les voyageurs à acheter désormais leurs billets en ligne. L'affiche voisine promet que l'application SNCB sera deux fois plus rapide.

Photo : Karine JADINON, 2022



Pages 7

Une boutique bio à Saint-Gilles, Bruxelles. Une affiche accrochée à côté du distributeur automatique explique pourquoi l'argent liquide a plus de valeur ici que le paiement par carte. Depuis 2022, tous les commerçants belges sont tenus de proposer un moyen de paiement numérique.

Photo : TITiPI, 2026



Pages 15

Un groupe de nouveaux abonnés, aidés par des bénévoles sur place et en ligne, installent les services locaux, open source, cloud et de messagerie électronique de Nubo sur leur smartphone et leur ordinateur portable.

Photo : TITiPI, 2025

LÉGENDES PHOTOS



Pages 21

Une pancarte de protestation est brandie devant le décor des Alpes-Rhône près de Grenoble, sur laquelle on peut lire « Nous voulons glouglou, pas bip bop ». Des milliers de manifestants se sont rassemblés pour s'opposer à l'agrandissement de l'usine de puces électroniques SMTelectronics. Au cœur de cette protestation se trouve l'idée d'une infrastructure numérique qui ne mette pas en péril la sécurité alimentaire et hydrique.

Photo : Infrastructural Rehearsals Collective, 2025



Pages 27

Cette fois pas d'appli ou de code QR. Un email suffit pour commander un livre de cette librairie d'occasion à Bruxelles.

Photo : TITiPI, 2026



Pages 45

Trois personnes brandissent une banderole peinte à la main sur laquelle on peut lire : « Pas d'emails. Ouvrez les guichets. J'ai besoin de parler avec quelqu'un ». Images de l'action « L'humain d'abord » organisée par Lire et Écrire pour s'opposer à la numérisation de toute l'administration publique.

Photo : Lire et Écrire, 2023



Pages 55

À côté de l'entrée de la gare de Nivelles se trouve un distributeur bpost où vous pouvez recevoir et envoyer des colis « avec votre smartphone ». En Belgique, on en trouve désormais plus de 1 700 dans les lieux publics : bibliothèques, magasins, gares, hôpitaux et bureaux de poste. La plupart des distributeurs ne sont pas équipés d'un écran, vous ne pouvez donc utiliser ce service qu'après avoir installé l'application bpost.

Photo : Nathalie DAMMAN, 2026



Pages 59

Ce distributeur automatique TEC situé à la gare de Nivelles dispose d'un écran tactile, d'un système de vidéosurveillance et offre la possibilité de payer sans contact, mais n'accepte pas le cash.

Photo : Nathalie DAMMAN, 2026



Pages 63

Avec l'autocollant « No Cash », cette auto-école bruxelloise entend décourager les voleurs potentiels.

Photo : TITiPI, 2026



FORMATIONS GRATUITES

POUR CHERCHEUR·EUSES D'EMPLOI



Reprendre le travail

Mieux vous comprendre, gérer votre stress et faire face aux situations conflictuelles.



Travaux de bureau – secteur de la santé

Compétences bureautiques et connaissance du langage médical.



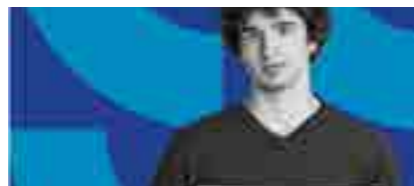
Travaux de bureau Ressources et mieux-être

Développer une autonomie numérique et acquérir des ressources individuelles et créatives.



Punchi

Vidéo, documentaires et création de visuels.



Accès aux métiers du numérique

Sites web, Photoshop, hardware, programmation, développement d'applications pour smartphone...



Approche numérique de la recherche d'emploi

Création de votre CV et lettre de motivation.



Code, model & play

Création d'un Escape Game.



Pratiques des métiers de bureau

Une entreprise d'entraînement pédagogique.



Recherche d'emploi et réseaux

Coaching individualisé.



Introduction aux travaux de bureau

Pour vous donner confiance et prendre en main les outils numériques.

FORMATIONS TOUT PUBLIC

FORMATIONS COURTES

Actions, projets, publics

- FTisser la citoyenneté au fil de vos pratiques artistiques et créatives
- L'Intelligence Artificielle au service de votre association
- Faire place à la citoyenneté
- Dynamiser vos groupes - Faites le plein de brise-glaces
- Animation de groupe : comment gagner en confort dans sa pratique
- Initiation à la gestion mentale
- Perfectionnement à la gestion mentale
- Agir en dehors du cadre dans un cadre pédagogique
- Gestion de projet associatif
- Répondre à l'extrême-droïtisation des mentalités
- I.A. : premiers pas et bonnes pratiques
- Excel & I.A
- Animer un débat... sans peur du conflit
- Communiquer pour impacter
- Féminisme : faire évoluer les mentalités sans culpabiliser
- Un regard systémique sur les groupes et les équipes
- La participation des publics
- Se former pour pouvoir parler citoyenneté avec un groupe

Communication, graphisme, vidéo et logiciels libres

- Canva : dynamisez vos créations visuelles
- Canva vidéo au service de votre communication
- Création de vidéo pour le web avec le logiciel de montage Kdenlive
- S'engager vers le numérique responsable
- Affinity : maîtrisez la mise en page des documents longs
- Atelier Canva & Affinity : venez avec vos projets de mise en page
- De l'idée au montage : la vidéo mobile pas à pas
- Atelier Stop Motion
- Collaborer en ligne avec des outils numériques éthiques
- Atelier de facilitation visuelle et sketchnoting NIVEAU1 et 2
- Transition numérique libre et éthique des associations
- Vidéos de reportage et documentaire

FORMATIONS LONGUES

- Comptabilité pour le secteur associatif
- Punchi
- La Formation-Kalame
- Fonds - Kalame
- Diriger une association
- Conduite de projets culturels et socioculturels BAGIC
- Chargé-e-s de com

FORMATIONS À LA DEMANDE

- Coaching graphique
- (RE)Boostez l'esprit d'équipe, offrez à vos équipes une bouffée d'oxygène constructive pour ressourcer le collectif
- Réalisation vidéo sur mesure
- Actions, projets, publics
- Coordination d'organisations
- Communication, individus, groupes
- Changer le monde au quotidien avec le Développement du Pouvoir d'Agir

PRÉSENTATION.....	8
<i>Femke SNELTING, Lucy PERINEAU et Pierre HUYGHBAERT</i>	
INTRO : L'ANNÉE PEPPOL, LA PRESSION CONTINUE SUR L'ASSOCIATIF.....	9
<i>Par Jean-Luc MANISE</i>	
LEXIQUE	10
VIE ASSOCIATIVE : LE PIÈGE DE LA SIMPLIFICATION NUMÉRIQUE.....	12
<i>Rencontre entre Jean-Luc MANISE et Femke SNELTING (TITIPI)</i>	
POUR UNE ÉTHIQUE DIGITALE DES ORGANISATIONS CULTURELLES.....	16
<i>Par Pierre HUYGHEBAERT et Lucy PERINEAU</i>	
ALGORITHMES PUBLICS	22
<i>Par Jean-Luc MANISE</i>	
LA COUR CONSTITUTIONNELLE CONSACRE LE DROIT AU NON-NUMÉRIQUE.....	28
<i>Par Jean-Luc MANISE</i>	
INSCRIRE DANS LA CONSTITUTION LE DROIT DE NE PAS USER DU NUMÉRIQUE POUR ACCÉDER AUX DROITS ESSENTIELS	32
<i>Par Jean-Luc MANISE</i>	
TÉMOIGNAGES	35, 41, 51
<i>Recueillis par Nathalie DAMMAN</i>	
QUE FAIRE D'UN BILLET NUMÉRIQUE LORSQUE LA BATTERIE EST PLATE.....	36
<i>Par Anne ROTH</i>	
NUMÉRIQUE & CITOYENNETÉ : INDICATEURS D'ACCÈS AUX DROITS FONDAMENTAUX EN WALLONIE ET À BRUXELLES	42
<i>Par Eric BLANCHART</i>	
MATÉRIELS ET LOGICIELS POUR LES INSTITUTIONS	46
<i>Par Nicolas PETTIAUX</i>	
LE NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE SELON MICROSOFT.....	52
<i>Par Benoit PIGEON</i>	
MY-GOV : À LA POURSUITE DES IDENTITÉS MULTIPLES.....	56
<i>Par Jean-Luc MANISE</i>	
CONCLUSION : L'ADMINISTRATION EST QUELQUE CHOSE QUE NOUS AVONS TOUTES ET TOUS EN COMMUN	60
<i>Par Femke SNELTING</i>	
LÉGENDES PHOTOS	64
FORMATIONS CESEP.....	66

Le Secouez-vous les idées numérique

La version numérique est téléchargeable librement sur notre site :

www.secouezvouslesidees.be

Recevoir la newsletter du CESEP

Vous pouvez être tenu-e informé-e par la newsletter CESEP du programme de formations et journées d'études en faisant la demande par mail à ivan@cesep.be

Vos coordonnées

Vos coordonnées figurent dans le fichier des correspondants du CESEP. La loi sur la protection de la vie privée vous permet de consulter ou de rectifier les données vous concernant dans le fichier ou de ne plus y figurer. Si vous ne souhaitez plus recevoir le périodique ou si vos coordonnées ne sont plus ou pas correctes sur l'étiquette, merci de renvoyer un mail à secouezvouslesidees@cesep.be

Ont contribué à ce numéro : Éric

BLANCHART, Pierre HUYGHEBAERT, Jean-Luc MANISE, Lucy PERINEAU, Nicolas PETTIAUX, Benoit PIGEON, Anne ROTH, Femke SNELTING, ainsi qu'un groupe de stagiaires en formation chez CADRECI à Tubize.

Photos : Nathalie DAMMAN, Karine JADINON, Lire et Ecrire, TITIPI, Peter WESTENBERG.

Relecture : Julien CHARLES, Nathalie DAMMAN, Nathalie VANDENBERK

Mise en page et production :

Angélique URIAGLI et Audrey FRANÇOIS

Mise en ligne :

Agnez BEWER

Impression : Initial P

Tiré en 1700 exemplaires

Secrétariat

Nathalie VANDENBERK

Rédaction en chef : Jean-Luc MANISE, Femke SNELTING

Coordination :

Julien CHARLES, Nathalie DAMMAN

Éditrice responsable :

Florence DARVILLE
rue de Charleroi, 47 – 1400 Nivelles



Centre Socialiste d'Éducation Permanente

ASBL

RPM Nivelles 0418.309.134.

rue de Charleroi 47, 1400 Nivelles

www.cesep.be

Votre avis : secouezvouslesidees@cesep.be

Secrétariat de rédaction : 067 890 871
secouezvouslesidees@cesep.be
secouezvouslesidees.cesep.be

